



Réalisation : Service communication de VIVALIA

Mise en page : [Parasol Studio](#)

Crédits photos : Vincent Kalut Photonews

TABLE DES MATIÈRES



1. Résultats 2023 : approche sectorielle	6
1.1. Vivalia (Vue sectorielle)	7
1.3. Secteur P.C.P.A. (Prise en Charge de la Personne Agée).....	14
1.4. Secteur Extra-Hospitalier.....	19
1.5. Secteur A.M.U. (Aide Médicale Urgente).....	23
2. Règles d'évaluation	26
2.1. Seuil d'immobilisation	26
2.2. Réductions de valeurs actées sur créances douteuses	27
3. Évaluation des risques	30
4. Bilan et compte de résultats consolidés	34
4.1. Bilan consolidé au 31.12.2023	35
4.2. Commentaires sur l'évolution des postes du bilan consolidé	37
4.3. Compte de résultats consolidé au 31.12.2023	39
4.4. Commentaires sur l'évolution des postes du compte de résultats consolidé	41
4.5. Analyse évolutive des ratios financiers	44
4.6. Annexes aux comptes annuels consolidés.....	47
4.7. Budget des moyens financiers 2023 et rattrapages.....	54
4.8. Charges et produits exceptionnels 2023	57
4.9. Réductions de valeurs et provisions 2023	59
4.10. Détail des provisions 2023	59
5. Points complémentaires	62
6. Bilan social consolidé	64
7. Rapport du Comité de rémunération.....	67
8. Rapport de rémunération du Conseil d'Administration	75
9. Rapport du Commissaire aux comptes	85
10. Organigramme fonctionnel complet de l'organisation.....	94
10.1. Organigramme des organes décisionnels et Comités	94
10.2. Organigramme du management	94
11. Plan financier pluriannuel.....	96
11.1. Projections financières mesures structurelles intégrées.....	96



RÉSULTATS 2023 : APPROCHE SECTORIELLE

RÉSULTATS 2023

APPROCHE

SECTORIELLE

La présentation ci-dessous s'attache à illustrer les résultats de VIVALIA, pour son quinzième exercice comptable, dans sa composante sectorielle.

Cette composante sectorielle se présente comme suit:

- **Hospitalière**: regroupant les hôpitaux
 - Centre Hospitalier Centre Ardenne (CHCA)
 - Cliniques du Sud Luxembourg (CSL)
 - Centre Universitaire Provincial, hôpital psychiatrique La Clairière (CUP)
 - Hôpital de Marche
- **Prise en charge de la personne âgée (P.C.P.A.)**: regroupant les maisons de repos et de soins
 - La Maison de repos et de soins La Résidence des Oliviers (Virton)
 - La Maison de repos et de soins La Bouvière (Vielsalm)
 - La Maison de repos et de soins Val des Séniors (Chanly)
 - La Maison de repos Seniorie Sainte-Ode (Sainte-Ode) devenue domaine de l'Ambra au 01/04/2023
- **Extra-hospitalier (E.H.)** dont l'objet est:
 - d'assurer la prise en charge du secteur de la Santé Mentale repris au sein de l'ASBL «IHP de la région Famenne-Ardenne et MSP Belle-Vue» . L'ensemble de leur personnel est repris par Vivalia et leur est refacturé intégralement. D'où le résultat nul du secteur Santé Mentale.

- de soutenir, organiser, coordonner et gérer toute initiative externe utile en relation avec le secteur hospitalier ne relevant pas des autres secteurs de Vivalia. Regroupant en 2023 :
 - les crèches
 - l'hospitalisation à domicile (H.A.D.)
 - l'e-santé
 - le Centre de Prise en charge des Violences Sexuelles (CPVS)

- **Aide Médicale Urgente**: présentant les coûts et recettes de l'Aide Médicale Urgente déployée par les hôpitaux aigus en Province de Luxembourg.

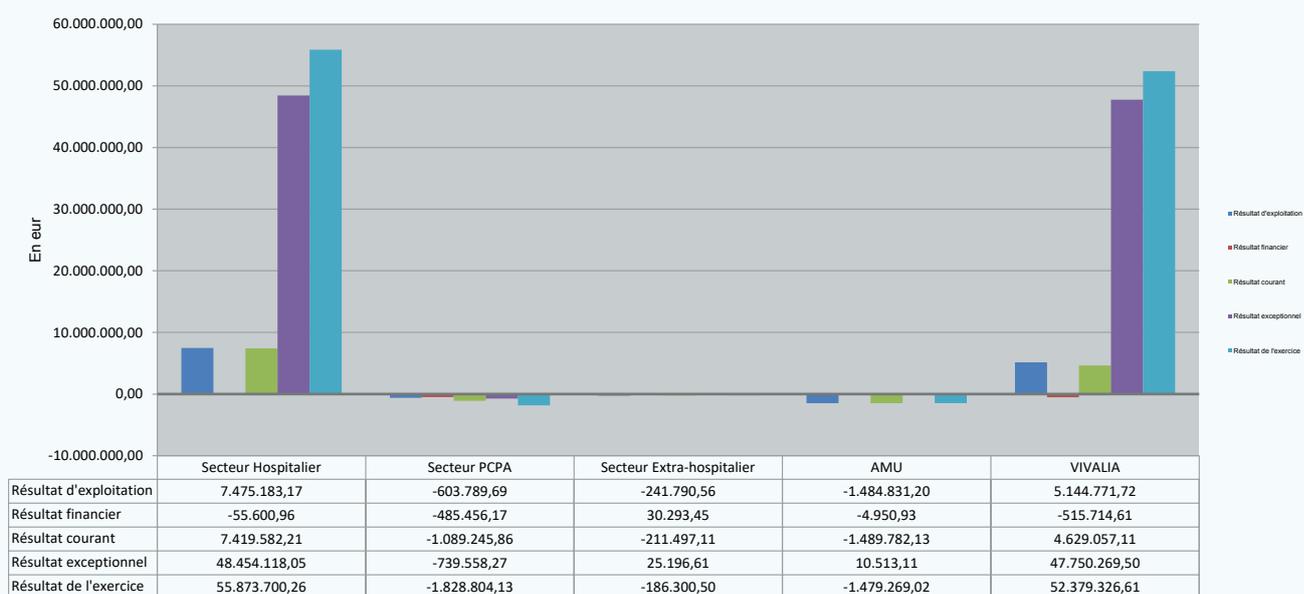
La présentation sectorielle des comptes annuels de VIVALIA est constituée des bilans et comptes de résultats des 8 institutions (comptes annuels agrégés des 4 hôpitaux¹ et comptes annuels agrégés des 4 maisons de repos).

Les comptes consolidés, tels que repris en section 4, seront publiés auprès de la Banque Nationale de Belgique sous le format légal du code des sociétés.

1 En ce compris l'ex-AIOMS de Bastogne (cf. section 4 du présent rapport).

1.1. Vivalia (Vue sectorielle)

Présentation des résultats par secteur



Le résultat net de VIVALIA s'élève pour l'exercice 2023 à 52.379.326,61 € ventilé de la façon suivante

SECTEUR HOSPITALIER
+ 55.873.700,26 €

SECTEUR P.C.P.A
- 1.828.804,13 €

SECTEUR EXTRA-HOSPITALIER
- 186.300,50 €

SECTEUR A.M.U
- 1.479.269,02 €

LE RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE 2023 EST SUPÉRIEUR À CELUI DE 2022 DE 47.102.513,36 €.

Cette augmentation significative s'explique par des ajustements comptables pour un total de 51.521.851,95€ pris en considération sur l'exercice 2023 expliqués ci-dessous:

Suite au mandat donné par le Conseil d'Administration du 23 mai 2023 à la Direction Générale, au Conseiller Stratégique et à la Direction Financière d'examiner les remarques du réviseur et de faire des recommandations quant à leur imputation dans les comptes 2023 ;

Suite à la présentation du rapport du réviseur sur les comptes 2022 à l'Assemblée Générale du 27 juin 2023 ;

Suite à la présentation des recommandations et propositions d'ajustements au Conseil d'administration du 14 novembre 2023 et de l'Assemblée Générale du 19 décembre 2023 ;

Les ajustements comptables suivants sont comptabilisés dans les comptes 2023 :

- Reprise de provisions pour litiges et pour investissements futurs constituées historiquement ;
- Prise en résultat de financements qui étaient conservées au niveau du bilan jusqu'à la révision par les autorités subsidiaires ;
- Comptabilisation des révisions BMF au moment de la notification de celui-ci au lieu de les prendre en résultat au rythme de la liquidation dans le BMF ;
- Comptabilisation de la part de l'apport/capital souscrit et appelé d'Ethias (voir section 5).

Jusqu'à présent ces éléments étaient maintenus au passif du bilan. Ceux-ci se détaillent comme suit :

IMPACT COMPTE 31.12.2023	VIVALIA
PROVISIONS	
- Apurements Litiges, ...	25.843.336
FINANCEMENT	
- IFFE - Avances Covid	7.311.980
- BMF (Forfait reconditionnement/ AFC/Cyber-sécurité)	6.235.418
- AVIQ - matériel lourd	4.359.967
- FBB 2019 - Maribel	834.718
REVISIONS	
- 2016-2017	6.205.187
AUTRES	
- Parts Ethias	731.247
TOTAL	51.521.852

Sur base des recommandations du réviseur et à compter de cet exercice comptable 2023, pour les années futures, les provisions seront ajustées annuellement sur base d'un avis juridique, les financements seront pris en compte dans l'année de référence et les révisions BMF comptabilisées au moment de leur notification BMF.

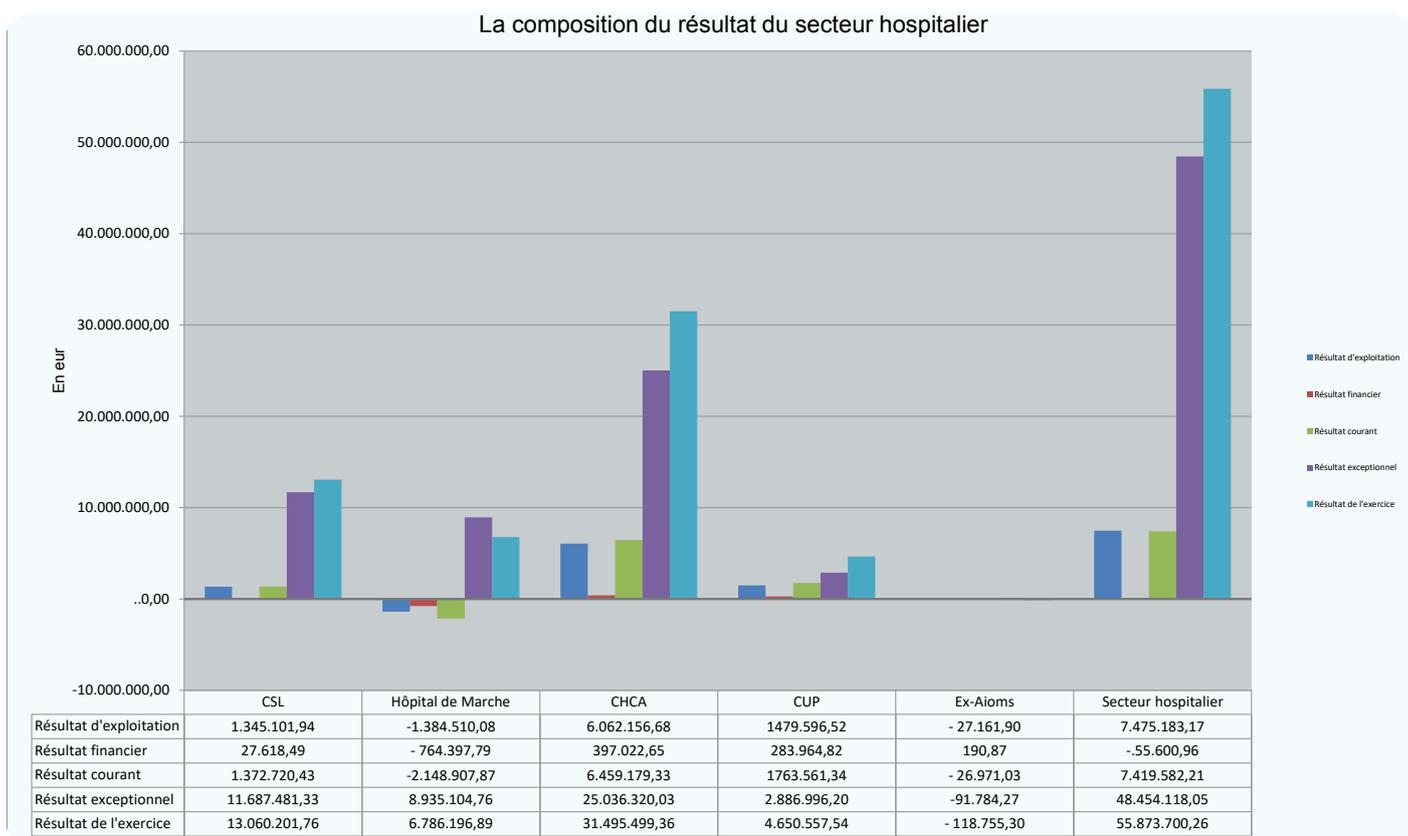
Le résultat exceptionnel de VIVALIA augmente de 45.765.497,41 € entre 2022 et 2023.

Le résultat d'exploitation et le résultat courant augmentent respectivement de 1.010.582,01 € et 1.337.015,95 € entre 2022 et 2023.



1.2. Secteur hospitalier

La composition du résultat du secteur hospitalier



Le secteur hospitalier affiche un résultat net de 55.873.700,26€ en augmentation de 50.752.333,74€ par rapport à 2022. Le résultat courant est également en augmentation de 2.792.093,30€ par rapport à 2022.

L'Ex-Aioms de Bastogne est une entité dépourvue d'activité et de personnel dans laquelle est enregistrée la provision pour pension du personnel (avant fusion avec celui de Marche).

Pour rappel, les résultats du CHCA, des CSL et de l'Hôpital de Marche, tels qu'agrégés dans le résultat du secteur hospitalier, ne comprennent ni les coûts, ni les produits relatifs au secteur Extra-Hospitalier et à l'Aide Médicale Urgente (A.M.U.). Ceux-ci ont été externalisés et intégrés dans les comptes 2023 du secteur de l'A.M.U. et du secteur Extra-Hospitalier²

2 Cf. section 1.4 et 1.5 du présent rapport.

Comptes agrégés du secteur hospitalier

	Codes	2023 (en €)	2022 (en €)
Section 1 : Bilan après répartition			
ACTIF			
Actifs immobilisés	20/28	199.772.328,18	193.779.642,05
I Frais d'établissement	20	803.616,29	924.631,43
II Immobilisations incorporelles	21	2.859.549,80	3.332.503,41
III Immobilisations corporelles	22/27	195.361.435,01	189.503.466,84
A. Terrains et constructions	22	142.425.384,28	136.907.316,40
B. Matériel d'équipement médical	23	20.885.806,05	19.491.716,27
C. Matériel d'équip. non médical et mobilier.....	24	14.947.596,52	14.024.579,09
D. Location financement et droits similaires.....	25	0,00	5.263,50
E. Autres immobilisations corporelles	26	0,00	0,00
F. Immobil. en cours et acomptes versés	27	17.102.648,16	19.074.591,58
IV Immobilisations financières	28	747.727,08	19.040,37
Actifs circulants	29/58	256.893.906,16	267.164.054,93
V Créances à plus d'un an	29	2.267.315,72	2.515.989,81
A. Créances pour prestations	290	0,00	0,00
B. Autres créances	291	2.267.315,72	2.515.989,81
VI Stocks et commandes en cours d'exécution	30/37	13.417.464,68	12.595.728,63
A. Approvisionnements et fournitures	31	13.417.464,68	12.595.728,63
B. Acomptes versés sur achats pour stocks	36	0,00	0,00
C. Commandes en cours d'exécution	37	0,00	0,00
VII Créances à un an au plus	40/41	172.845.816,93	179.756.317,50
A. Créances pour prestations	400/409	126.970.686,92	129.082.734,52
1. Patients	400/1	18.550.636,77	20.526.018,37
2. Organismes assureurs	402	95.449.514,48	96.585.475,27
3. Montant de rattrapage	403	11.606.548,55	6.385.151,15
4. Produits à recevoir	404/5	7.132.755,47	11.973.711,17
5. Autres créances pour prestations	406/9	-5.768.768,35	-6.387.621,44
B. Autres créances	41	45.875.130,01	50.673.582,98
1. Médecins, dentistes, personnel soignant et para-médicaux	415	450.344,61	431.520,53
2. Autres	411/16	14.305.931,14	17.283.004,55
3. Créances réciproques.....	416.059	31.118.854,26	32.959.057,90
VIII Placements de trésorerie	51/53	9.054.177,45	0,00
IX Valeurs disponibles	54/58	55.040.678,91	68.918.718,08
X Comptes de régularisation	490/1	4.268.452,47	3.377.300,91
TOTAL DE L'ACTIF	20/58	456.666.234,34	460.943.696,98

PASSIF	Codes	2023 (en €)	2022 (en €)
Capitaux propres	10 à 15-18	155.050.946,35	106.911.264,92
I Apports	10/11	51.209.475,00	51.209.475,00
A. Capital	10	0,00	0,00
1. Capital souscrit	100	0,00	0,00
2. Capital à libérer	101	0,00	0,00
B. Apports hors capital	11	51.209.475,00	51.209.475,00
1. Apport disponible hors capital.....	110	0,00	0,00
2. Apport indisponible hors capital.....	111	51.209.475,00	51.209.475,00
2.1. Apport indisponible hors capital.....	111.900	51.209.475,00	51.209.475,00
2.2. Apport indisponible hors capital non appelé	111.901	0,00	0,00
II Plus-values de réévaluation	12	0,00	0,00
III Réserves	13	66.467.356,30	14.945.504,35
A. Réserve légale	130	0,00	0,00
B. Réserves indisponibles	131	14.945.504,35	14.945.504,35
C. Réserves disponibles	133	51.521.851,95	0,00
IV Résultat reporté	14	24.187.742,30	21.412.346,83
V Subsidés d'investissement	15	13.186.372,75	19.343.938,74
VI Primes de fermeture	18	0,00	0,00
VII Provisions pour risques et charges	16	36.125.433,17	68.664.261,09
A. Provisions pour pensions et obligations similaires	160	3.221.808,87	2.162.065,64
B. Provisions pour gros travaux d'entretien	162	0,00	0,00
C. Provisions pour arriérés de rémunérations	163	0,00	920.661,12
D. Provisions pour autres risques et charges	164/169	32.903.624,30	65.581.534,33
Dettes	17/49	265.489.854,82	285.368.170,97
VIII Dettes à plus d'un an	17	62.002.822,67	77.027.052,18
A. Dettes financières	170/4	61.332.743,83	68.252.719,30
1. Emprunts subordonnés	170	2.173.470,39	2.173.470,39
2. Emprunts obligatoires non subordonnés ..	171	0,00	0,00
3. Dettes de location-financement et assimilées	172	0,00	0,00
4. Etablissements de crédit	173	59.159.273,44	66.079.248,91
5. Autres emprunts	174	0,00	0,00
B. Dettes relatives aux achats de biens et services	175	0,00	0,00
C. Avances SPF Santé Publique	177	670.078,84	670.078,84
D. Cautionnements reçus en numéraire	178	0,00	0,00
E. Dettes diverses	179	0,00	8.104.254,04
IX Dettes à un an au plus	42/48	197.864.068,26	202.694.860,92
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	6.919.975,47	10.625.607,62
B. Dettes financières	43	1.527.916,21	1.564.225,91
1. Etablissements de crédit	430/4	1.527.916,21	1.564.225,91
2. Autres emprunts	435/9	0,00	0,00
C. Dettes courantes	44	117.795.246,54	119.936.394,48
1. Fournisseurs	440/444	49.824.415,16	48.195.601,51
2. Effets à payer	441	0,00	0,00
3. Montant de rattrapage	443	49.774.348,77	53.808.451,88
4. Médecins, dentistes, personnel soignant et para-médicaux	445	18.175.453,62	17.899.696,68
5. Dettes courantes diverses	449	21.028,99	32.644,41
D. Acomptes reçus	46	52.951,27	41.892,72
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	45	24.621.769,69	22.720.064,81
1. Impôts	450/3	2.054.503,72	4.572.576,65
2. Rémunérations et charges sociales	454/9	22.567.265,97	18.147.488,16
F. Autres dettes	47/48	46.946.209,08	47.806.675,38
1. Dettes découlant de l'affectation du résultat	47	0,00	0,00
2. Dépôts patients reçus en numéraire	481	0,00	0,00
3. Cautionnement	488	29.190,10	24.143,60
4. Autres dettes diverses	489	17.589.589,68	16.104.335,14
5. Dettes réciproques	489.059	29.327.429,30	31.678.196,64
X Comptes de régularisation	492/3	5.622.963,89	5.646.257,87
TOTAL DU PASSIF	10/49	456.666.234,34	460.943.696,98

Section 2	Compte de résultats	Codes	2023 (en €)	2022 (en €)
I	Produits d'exploitation	70/74	444.705.815,03	401.937.517,44
A.	Chiffre d'affaires	70	419.437.851,53	378.011.022,12
1.	Prix de la journée d'hospitalisation	700	178.168.230,77	167.797.341,58
2.	Rattrapage estimé de l'exercice en cours	701	-10.299.865,65	-18.769.162,15
3.	Suppléments de chambre	702	1.805.303,00	1.434.403,00
4.	Forfaits conventions I.N.A.M.I.	703	26.015.032,97	22.802.681,37
5.	Produits accessoires	704	903.709,20	774.368,66
6.	Produits pharmaceutiques et assimilés	705	75.550.351,29	65.685.768,81
7.	Financement de l'entité fédérée - Prix d'hébergement	706	3.946.611,70	3.088.196,60
8.	Montant Global Prospectif.....	707	9.255.541,17	7.934.686,98
9.	Honoraires	708/709	134.092.699,10	127.262.737,27
B.	Production immobilisée	72	83.557,46	157.924,57
C.	Autres produits d'exploitation	74	25.184.406,04	23.768.570,75
1.	Subsides d'exploitation	740	517.419,20	492.878,68
2.	Financement forfaitaire de l'infrastructure de l'entité fédérée	741	367.741,95	0,00
3.	Autres	742/9	24.299.244,89	23.275.692,07
II	Coût des produits d'exploitation(-)	60/64	437.230.631,86	396.267.460,53
A.	Approvisionnements et fournitures	60	115.280.010,84	98.287.951,27
1.	Achats	600/8	116.101.526,98	97.906.348,43
2.	Variations de stock (augmentation - réduction)	609	-821.516,14	381.602,84
B.	Services et fournitures accessoires	61	101.118.601,58	90.352.436,37
1.	Services et fournitures accessoires	610 / 616	27.035.695,94	23.811.709,98
2.	Personnel intérimaire et personnel mis à disposition	617	1.715.410,73	1.133.050,89
3.	Rémunérations, primes pour assurances qui ne sont pas attribuées en vertu d'un contrat de travail	618	135.321,10	138.395,17
4.	Rétributions médecins.....	619	72.232.173,81	65.269.280,33
C.	Rémunérations et charges sociales	62	204.539.961,00	181.935.056,51
1.	Rémunérations et avantages sociaux directs du personnel médical	620 0	1.939.679,74	2.009.100,13
2.	Rémunérations et avantages sociaux du personnel autre	620 1	144.817.922,79	130.685.807,42
3.	Cotisations patronales d'assurances sociales du personnel médical	621 0	343.594,94	370.414,44
4.	Cotisations patronales d'assurances sociales du personnel autre	621 1	50.670.465,25	42.853.564,43
5.	Primes patronales pour assurances extra légales du personnel médical	622 0	0,00	0,00
6.	Primes patronales pour assurances extra légales du personnel autre	622 1	0,00	0,00
7.	Autres frais du personnel médical	623 0	55.256,71	61.428,43
8.	Autres frais du personnel autre	623 1	5.747.721,11	5.388.919,35
9.	Pensions de retraite et survie du personnel médical	624 0	0,00	0,00
10.	Pensions de retraite et survie du personnel médical autre	624 1	0,00	0,00
11.	Provisions salariales du personnel médical	625 0	117,85	-2.967,94
12.	Provisions salariales du personnel autre	625 1	965.202,61	568.790,25
D.	Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	630	18.574.986,32	19.113.334,33
E.	Réductions de valeur sur actifs circulants (dotations +, reprises -)	631/4	-618.853,09	-467.058,13
F. 1.	Provisions pour risques et charges (dotations +, utilisations et reprises -)	635	118.433,89	-984.310,78
2.	Provisions pour grosses réparations , gros entretiens	636/637	-6.748.206,01	4.498.019,33
G.	Autres charges d'exploitation	64	4.965.697,32	3.532.031,63
1.	Impôts et taxes relatives à l'exploitation	640	126.622,00	51.244,38
2.	Autres charges d'exploitation	642/8	4.839.075,32	3.480.912,25
3.	Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	649	0,00	0,00
III	Bénéfice d'exploitation(+)	70/64	7.475.183,17	5.670.056,91
	Perte d'exploitation(-)	64/70	0,00	0,00

Compte de résultats (suite)	Codes	2023 (en €)	2022 (en €)
IV Produits financiers	75	<u>2.670.888,96</u>	<u>1.869.778,34</u>
A. Produits des immobilisations financières	750	15.470,00	22,45
B. 1. Produits des actifs circulants	751	0,00	0,00
2. Plus-values sur réalisation d'actifs circulants	752	0,00	0,00
C. Subsidés en capital et en intérêts	753	1.087.205,81	1.325.369,36
D. Autres produits financiers	754/759	1.568.213,15	544.386,53
V Charges financières	65	<u>2.726.489,92</u>	<u>2.912.346,34</u>
A. Charges des emprunts d'investissement	650	2.575.539,77	2.866.819,90
B. 1. Dot.aux réductions de valeur sur actifs circulants	6510	0,00	0,00
2. Reprises de réductions de valeur sur actifs circulants	6511	0,00	0,00
C. Moins-values sur réalisation d'actifs circulants	652	0,00	0,00
D. Différences de change, écarts de conversion	654/5	0,66	0,00
E. Charges crédits à court terme	656	136.835,16	37.488,27
F. Autres charges financières	657/9	14.114,33	8.038,17
VI Bénéfice courant	70/65	<u>7.419.582,21</u>	<u>4.627.488,91</u>
Perte courante	65/70	<u>0,00</u>	<u>0,00</u>
VII Produits exceptionnels	76	<u>67.777.071,61</u>	<u>12.197.466,12</u>
A. Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760	0,00	0,00
B. Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761	0,00	0,00
C. Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels	762	25.909.055,80	0,00
D. Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés	763	66.250,00	45.058,05
E. Autres produits exceptionnels de l'exercice	764/8	894,30	0,77
F. Produits afférents aux exercices antérieurs	769	41.800.871,51	12.152.407,30
VIII Charges exceptionnelles	66	<u>19.322.953,56</u>	<u>11.703.588,51</u>
A. Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660	43.161,31	0,00
B. Réductions de valeur sur immobilisations financières	661	0,00	0,00
C. Provisions pour risques et charges exceptionnels	662	0,00	0,00
D. Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés	663	0,00	0,00
E. Autres charges exceptionnelles de l'exercice	664	9.039,88	4.516,30
	665/8	0,00	0,00
F. Charges afférentes aux exercices antérieurs	669	19.270.752,37	11.699.072,21
IX Bénéfice de l'exercice	70/66	<u>55.873.700,26</u>	<u>5.121.366,52</u>
Perte de l'exercice	66/70	<u>0,00</u>	<u>0,00</u>

1.3. Secteur P.C.P.A. (Prise en Charge de la Personne Agée)

La composition du résultat du secteur PCPA



Les institutions du secteur P.C.P.A. dégagent un résultat net déficitaire de 1.828.804,13€ qui se dégrade de 3.112.225,24€ par rapport à 2022.

Pour rappel, le résultat 2022 reprenait un résultat exceptionnel positif suite à la vente du bâtiment de l'ancienne maison de repos de Saint-Antoine qui était totalement amortie pour un montant de 1.533.591,14€. En 2023, un amortissement exceptionnel négatif est comptabilisé pour les travaux réalisés dans l'ancienne résidence de la Seniorie de St Ode qui n'étaient pas totalement amortis pour un total de 440.692,59€.

Comptes agrégés du secteur P.C.P.A.

	Codes	2023 (en €)	2022 (en €)
Section 1 : Bilan après répartition			
ACTIF			
Actifs immobilisés	20/28	61.785.333,39	61.245.028,66
I Frais d'établissement	20	145.495,89	112.157,87
II Immobilisations incorporelles	21	164.032,94	218.582,79
III Immobilisations corporelles	22/27	61.475.729,56	60.914.243,00
A. Terrains et constructions	22	57.405.175,73	41.295.689,78
B. Matériel d'équipement médical	23	6.476,01	3.528,69
C. Matériel d'équip. non médical et mobilier.....	24	4.064.077,82	2.515.532,14
D. Location financement et droits similaires.....	25	0,00	0,00
E. Autres immobilisations corporelles	26	0,00	0,00
F. Immobil. en cours et acomptes versés	27	0,00	17.099.492,39
IV Immobilisations financières	28	75,00	45,00
Actifs circulants	29/58	-6.159.639,43	-4.420.790,93
V Créances à plus d'un an	29	7.663.590,45	7.831.698,64
A. Créances pour prestations	290	0,00	0,00
B. Autres créances	291	7.663.590,45	7.831.698,64
VI Stocks et commandes en cours d'exécution	30/37	157.833,45	154.862,35
A. Approvisionnements et fournitures	31	157.833,45	154.862,35
B. Acomptes versés sur achats pour stocks	36	0,00	0,00
C. Commandes en cours d'exécution	37	0,00	0,00
VII Créances à un an au plus	40/41	8.974.604,20	9.278.056,80
A. Créances pour prestations	400/409	2.442.966,48	3.054.358,16
1. Patients	400/1	1.618.610,71	1.628.597,37
2. Organismes assureurs	402	401.450,07	1.052.795,83
3. Montant de rattrapage	403	0,00	0,00
4. Produits à recevoir	404/5	9.864,50	75.633,02
5. Autres créances pour prestations	406/9	413.041,20	297.331,94
B. Autres créances	41	6.531.637,72	6.223.698,64
1. Médecins, dentistes, personnel soignant et para-médicaux	415	0,00	0,00
2. Autres	411/16	5.853.884,47	5.709.816,50
3. Créances réciproques.....	416.059	677.753,25	513.882,14
VIII Placements de trésorerie	51/53	448.596,75	448.596,75
IX Valeurs disponibles	54/58	-24.119.558,13	-22.627.814,34
X Comptes de régularisation	490/1	715.293,85	493.808,87
TOTAL DE L'ACTIF	20/58	55.625.693,96	56.824.237,73

PASSIF	Codes	2023 (en €)	2022 (en €)
Capitaux propres	10 à 15-18	27.960.952,12	29.965.638,18
I Apport	10/11	2.649.875,00	2.649.875,00
A. Capital	10	0,00	0,00
1. Capital souscrit	100	0,00	0,00
2. Capital à libérer	101	0,00	0,00
B. Apports hors capital	11	2.649.875,00	2.649.875,00
1. Apport disponible hors capital.....	110	0,00	0,00
2. Apport indisponible hors capital.....	111	2.649.875,00	2.649.875,00
2.1. Apport indisponible hors capital.....	111.900	2.649.875,00	2.649.875,00
2.2. Apport indisponible hors capital non appelé	111.901	0,00	0,00
II Plus-values de réévaluation	12	0,00	0,00
III Réserves	13	1.146.210,26	1.146.210,26
A. Réserve légale	130	0,00	0,00
B. Réserves indisponibles	131	1.146.210,26	1.146.210,26
C. Réserves disponibles	133	0,00	0,00
IV Résultat reporté	14	0,00	1.610.788,71
V Subsidés d'investissement	15	24.164.866,86	24.558.764,21
VI Primes de fermeture	18	0,00	0,00
VII Provisions pour risques et charges	16	434.838,80	780.803,34
A. Provisions pour pensions et obligations similaires	160	3.491,63	115,57
B. Provisions pour gros travaux d'entretien	162	0,00	0,00
C. Provisions pour arriérés de rémunérations	163	0,00	106.852,29
D. Provisions pour autres risques et charges	164/169	431.347,17	673.835,48
Dettes	17/49	27.229.903,04	26.077.796,21
VIII Dettes à plus d'un an	17	16.590.940,30	17.401.041,07
A. Dettes financières	170/4	16.590.940,30	17.401.041,07
1. Emprunts subordonnés	170	112.550,07	112.550,07
2. Emprunts obligatoires non subordonnés ..	171	0,00	0,00
3. Dettes de location-financement et assimilées	172	0,00	0,00
4. Etablissements de crédit	173	16.478.390,23	17.288.491,00
5. Autres emprunts	174	0,00	0,00
B. Dettes relatives aux achats de biens et services	175	0,00	0,00
C. Avances SPF Santé Publique	177	0,00	0,00
D. Cautionnements reçus en numéraire	178	0,00	0,00
E. Dettes diverses	179	0,00	0,00
IX Dettes à un an au plus	42/48	9.975.118,82	8.048.870,86
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	1.251.775,77	1.562.500,24
B. Dettes financières	43	0,00	0,00
1. Etablissements de crédit	430/4	0,00	0,00
2. Autres emprunts	435/9	0,00	0,00
C. Dettes courantes	44	676.005,78	1.501.686,00
1. Fournisseurs	440/444	676.005,78	1.501.686,00
2. Effets à payer	441	0,00	0,00
3. Montant de rattrapage	443	0,00	0,00
4. Médecins, dentistes, personnel soignant et para-médicaux	445	0,00	0,00
5. Dettes courantes diverses	449	0,00	0,00
D. Acomptes reçus	46	248,00	248,00
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	45	2.102.787,91	2.057.892,67
1. Impôts	450/3	186.833,27	393.600,56
2. Rémunérations et charges sociales	454/9	1.915.954,64	1.664.292,11
F. Autres dettes	47/48	5.944.301,36	2.926.543,95
1. Dettes découlant de l'affectation du résultat	47	0,00	0,00
2. Dépôts patients reçus en numéraire	481	0,00	0,00
3. Cautionnement	488	0,00	0,00
4. Autres dettes diverses	489	3.475.123,15	1.131.800,55
5. Dettes réciproques	489.059	2.469.178,21	1.794.743,40
Dettes envers IFAC	489.059.164	119.860,67	148.527,35
Dettes envers CHA	489.059.168	1.017.204,37	613.695,70
Dettes envers CSL	489.059.246	805.973,52	347.009,72
Dettes envers l'EX AIOMS	489.059.680	0,00	1.093,61
Dettes envers CUP	489.059.985	497.963,96	395.333,73
Dettes envers Chanly	489.059.991	16.321,59	5.067,50
Dettes envers Vielsalm	489.059.816	0,00	18.092,07
Dettes envers Virton	489.059.028	0,00	137.120,02
Dettes envers la Séniorie	489.059.888	11.854,10	128.803,70
X Comptes de régularisation	492/3	663.843,92	627.884,28
TOTAL DU PASSIF	10/49	55.625.693,96	56.824.237,73

Compte de résultats (suite)	Codes	2023 (en €)	2022 (en €)
IV Produits financiers	75	865.181,38	964.756,88
A. Produits des immobilisations financières	750	22.245,56	6.273,48
B. 1. Produits des actifs circulants	751	0,00	0,00
2. Plus-values sur réalisation d'actifs circulants	752	0,00	0,00
C. Subsidés en capital et en intérêts	753	841.567,51	958.204,63
D. Autres produits financiers	754/759	1.368,31	278,77
V Charges financières (-)	65	1.350.637,55	789.106,67
A. Charges des emprunts d'investissement	650	556.672,66	583.373,24
B. 1. Dot.aux réductions de valeur sur actifs circulants	6510	0,00	0,00
2. Reprises de réductions de valeur sur actifs circulants	6511	0,00	0,00
C. Moins-values sur réalisation d'actifs circulants	652	0,00	0,00
D. Différences de change, écarts de conversion	654/5	0,00	0,00
E. Charges crédits à court terme	656	791.934,68	204.544,17
F. Autres charges financières	657/9	2.030,21	1.189,26
VI Bénéfice courant (+)	70/65		
Perte courante (-)	65/70	-1.089.245,86	-215.427,77
VII Produits exceptionnels	76	376.097,42	1.893.306,11
A. Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760	0,00	0,00
B. Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761	0,00	0,00
C. Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels	762	0,00	0,00
D. Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés	763	9.000,00	1.573.591,14
E. Autres produits exceptionnels de l'exercice	764/8	0,00	161.885,67
F. Produits afférents aux exercices antérieurs	769	367.097,42	157.829,30
VIII Charges exceptionnelles (-)	66	1.115.655,69	394.457,23
A. Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660	445.089,96	92.800,91
B. Réductions de valeur sur immobilisations financières	661	0,00	0,00
C. Provisions pour risques et charges exceptionnels	662	0,00	0,00
D. Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés	663	0,00	0,00
E. Autres charges exceptionnelles de l'exercice	664	327,67	1.030,00
	665/8	0,00	0,00
F. Charges afférentes aux exercices antérieurs	669	670.238,06	300.626,32
IX Bénéfice de l'exercice (+)	70/66		1.283.421,11
Perte de l'exercice (-)	66/70	-1.828.804,13	

1.4. Secteur Extra-Hospitalier

Comptes agrégés du secteur Extra-Hospitalier¹

	Codes	2023 (en €)	2022 (en €)
Section 1 : Bilan après répartition			
ACTIF			
Actifs immobilisés	20/28	0,00	0,00
I Frais d'établissement	20	0,00	0,00
II Immobilisations incorporelles	21	0,00	0,00
III Immobilisations corporelles	22/27	0,00	0,00
A. Terrains et constructions	22	0,00	0,00
B. Matériel d'équipement médical	23	0,00	0,00
C. Matériel d'équip. non médical et mobilier.....	24	0,00	0,00
D. Location financement et droits similaires.....	25	0,00	0,00
E. Autres immobilisations corporelles	26	0,00	0,00
F. Immobil. en cours et acomptes versés	27	0,00	0,00
IV Immobilisations financières	28	0,00	0,00
Actifs circulants	29/58	0,00	0,00
V Créances à plus d'un an	29	0,00	0,00
A. Créances pour prestations	290	0,00	0,00
B. Autres créances	291	0,00	0,00
VI Stocks et commandes en cours d'exécution	30/37	0,00	0,00
A. Approvisionnements et fournitures	31	0,00	0,00
B. Acomptes versés sur achats pour stocks	36	0,00	0,00
C. Commandes en cours d'exécution	37	0,00	0,00
VII Créances à un an au plus	40/41	0,00	0,00
A. Créances pour prestations	400/409	0,00	0,00
1. Patients	400/1	0,00	0,00
2. Organismes assureurs	402	0,00	0,00
3. Montant de rattrapage	403	0,00	0,00
4. Produits à recevoir	404/5	0,00	0,00
5. Autres créances pour prestations	406/9	0,00	0,00
B. Autres créances	41	0,00	0,00
1. Médecins, dentistes, personnel soignant et para-médicaux	415	0,00	0,00
2. Autres	411/16	0,00	0,00
3. Créances réciproques.....	416.059	0,00	0,00
VIII Placements de trésorerie	51/53	0,00	0,00
IX Valeurs disponibles	54/58	0,00	0,00
X Comptes de régularisation	490/1	0,00	0,00
TOTAL DE L'ACTIF	20/58	0,00	0,00

¹ Pour des questions techniques, il a été impossible d'identifier la partie bilantaire du secteur Extra-hospitalier.

PASSIF	Codes	2023 (en €)	2022 (en €)
Capitaux propres	10 à 15-18	0,00	0,00
I Apports	10/11	0,00	0,00
A. Capital	10	0,00	0,00
1. Capital souscrit	100	0,00	0,00
2. Capital à libérer	101	0,00	0,00
B. Apports hors capital	11	0,00	0,00
1. Apport disponible hors capital.....	110	0,00	0,00
2. Apport indisponible hors capital.....	111	0,00	0,00
2.1. Apport indisponible hors capital.....	111.900	0,00	0,00
2.2. Apport indisponible hors capital non appelé	111.901	0,00	0,00
II Plus-values de réévaluation	12	0,00	0,00
III Réserves	13	0,00	0,00
A. Réserve légale	130	0,00	0,00
B. Réserves indisponibles	131	0,00	0,00
C. Réserves disponibles	133	0,00	0,00
IV Résultat reporté	14	0,00	0,00
V Subsidés d'investissement	15	0,00	0,00
VI Primes de fermeture	18	0,00	0,00
VII Provisions pour risques et charges	16	0,00	0,00
A. Provisions pour pensions et obligations similaires	160	0,00	0,00
B. Provisions pour gros travaux d'entretien	162	0,00	0,00
C. Provisions pour arriérés de rémunérations	163	0,00	0,00
D. Provisions pour autres risques et charges	164/169	0,00	0,00
Dettes	17/49	0,00	0,00
VIII Dettes à plus d'un an	17	0,00	0,00
A. Dettes financières	170/4	0,00	0,00
1. Emprunts subordonnés	170	0,00	0,00
2. Emprunts obligatoires non subordonnés ..	171	0,00	0,00
3. Dettes de location-financement et assimilées	172	0,00	0,00
4. Etablissements de crédit	173	0,00	0,00
5. Autres emprunts	174	0,00	0,00
B. Dettes relatives aux achats de biens et services	175	0,00	0,00
C. Avances SPF Santé Publique	177	0,00	0,00
D. Cautionnements reçus en numéraire	178	0,00	0,00
E. Dettes diverses	179	0,00	0,00
IX Dettes à un an au plus	42/48	0,00	0,00
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	0,00	0,00
B. Dettes financières	43	0,00	0,00
1. Etablissements de crédit	430/4	0,00	0,00
2. Autres emprunts	435/9	0,00	0,00
C. Dettes courantes	44	0,00	0,00
1. Fournisseurs	440/444	0,00	0,00
2. Effets à payer	441	0,00	0,00
3. Montant de rattrapage	443	0,00	0,00
4. Médecins, dentistes, personnel soignant et para-médicaux	445	0,00	0,00
5. Dettes courantes diverses	449	0,00	0,00
D. Acomptes reçus	46	0,00	0,00
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	45	0,00	0,00
1. Impôts	450/3	0,00	0,00
2. Rémunérations et charges sociales	454/9	0,00	0,00
F. Autres dettes	47/48	0,00	0,00
1. Dettes découlant de l'affectation du résultat	47	0,00	0,00
2. Dépôts patients reçus en numéraire	481	0,00	0,00
3. Cautionnement	488	0,00	0,00
4. Autres dettes diverses	489	0,00	0,00
5. Dettes réciproques	489.059	0,00	0,00
X Comptes de régularisation	492/3	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	10/49	0,00	0,00

Section 2	Compte de résultats	Codes	2023 (en €)	2022 (en €)
I	Produits d'exploitation	70/74	2.996.066,49	2.423.543,25
	A. Chiffre d'affaires	70	530.082,61	260.638,93
	1. Prix de la journée d'hospitalisation	700	958.932,78	260.638,93
	2. Rattrapage estimé de l'exercice en cours	701	-429.088,15	0,00
	3. Suppléments de chambre	702	0,00	0,00
	4. Forfaits conventions I.N.A.M.I.	703	0,00	0,00
	5. Produits accessoires	704	0,00	0,00
	6. Produits pharmaceutiques et assimilés	705	0,00	0,00
	7. Honoraires	708/709	237,98	0,00
	B. Production immobilisée	72	0,00	0,00
	C. Autres produits d'exploitation	74	2.465.983,88	2.162.904,32
	1. Subsidés d'exploitation	740	86.275,34	0,00
	2. Autres	742/9	2.379.708,54	2.162.904,32
II	Coût des produits d'exploitation (-)	60/64	3.237.857,05	2.675.260,53
	A. Approvisionnements et fournitures	60	59.453,94	37.367,77
	1. Achats	600/8	59.453,94	37.367,77
	2. Variations de stock (augmentation - réduction)	609	0,00	0,00
	B. Services et fournitures accessoires	61	256.802,31	90.913,76
	1. Services et fournitures accessoires	610 / 616	70.639,44	52.186,87
	2. Personnel intérimaire et personnel mis à disposition	617	68.158,80	37.159,05
	3. Rémunérations, primes pour assurances qui ne sont pas attribuées en vertu d'un contrat de travail	618	0,00	0,00
	4. Rétributions médecins.....	619	118.004,07	1.567,84
	C. Rémunérations et charges sociales	62	2.841.640,98	2.461.492,38
	1. Rémunérations et avantages sociaux directs du personnel médical	620 0	0,00	0,00
	2. Rémunérations et avantages sociaux du personnel autre	620 1	2.121.697,04	1.885.589,24
	3. Cotisations patronales d'assurances sociales du personnel médical	621 0	0,00	0,00
	4. Cotisations patronales d'assurances sociales du personnel autre	621 1	602.729,76	509.926,39
	5. Primes patronales pour assurances extra légales du personnel médical	622 0	0,00	0,00
	6. Primes patronales pour assurances extra légales du personnel autre	622 1	0,00	0,00
	7. Autres frais du personnel médical	623 0	0,00	0,00
	8. Autres frais du personnel autre	623 1	87.556,71	81.071,24
	9. Pensions de retraite et survie du personnel médical	624 0	0,00	0,00
	10. Pensions de retraite et survie du personnel médical autre	624 1	0,00	0,00
	11. Provisions salariales du personnel médical	625 0	0,00	0,00
	12. Provisions salariales du personnel autre	625 1	29.657,47	-15.094,49
	D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	630	79.481,71	83.947,93
	E. Réductions de valeur sur actifs circulants (dotations +, reprises -)	631/4	0,00	0,00
	F. 1. Provisions pour risques et charges (dotations +, utilisations et reprises -)	635	0,00	0,00
	2. Provisions pour grosses réparations, gros entretiens	636/637	0,00	0,00
	G. Autres charges d'exploitation	64	478,11	1.538,69
	1 Impôts et taxes relatives à l'exploitation	640	40,00	40,00
	2 Autres charges d'exploitation	642/8	438,11	1.498,69
	3 Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	649	0,00	0,00
III	Bénéfice d'exploitation (+)	70/64	0,00	0,00
	Perte d'exploitation (-)	64/70	-241.790,56	-251.717,28

Compte de résultats (suite)	Codes	2023 (en €)	2022 (en €)
IV Produits financiers	75	30.293,45	30.293,45
A. Produits des immobilisations financières	750	0,00	0,00
B. 1. Produits des actifs circulants	751	0,00	0,00
2. Plus-values sur réalisation d'actifs circulants	752		
C. Subsidés en capital et en intérêts	753	30.293,45	30.293,45
D. Autres produits financiers	754/759	0,00	0,00
V Charges financières(-)	65	0,00	0,00
A. Charges des emprunts d'investissement	650	0,00	0,00
B. 1. Dot.aux réductions de valeur sur actifs circulants	6510	0,00	0,00
2. Reprises de réductions de valeur sur actifs circulants	6511	0,00	0,00
C. Moins-values sur réalisation d'actifs circulants	652	0,00	0,00
D. Différences de change , écarts de conversion	654/5	0,00	0,00
E. Charges crédits à court terme	656	0,00	0,00
F. Autres charges financières	657/9	0,00	0,00
VI Bénéfice courant(+)	70/65	0,00	0,00
Perte courante(-)	65/70	-211.497,11	-221.423,83
VII Produits exceptionnels	76	146.084,90	18.242,45
A. Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760	0,00	0,00
B. Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761	0,00	0,00
C. Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels	762	0,00	0,00
D. Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés	763	0,00	0,00
E. Autres produits exceptionnels de l'exercice	764/8	0,00	0,00
F. Produits afférents aux exercices antérieurs	769	146.084,90	18.242,45
VIII Charges exceptionnelles(-)	66	120.888,29	21.650,50
A. Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660	0,00	0,00
B. Réductions de valeur sur immobilisations financières	661	0,00	0,00
C. Provisions pour risques et charges exceptionnels	662	0,00	0,00
D. Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés	663	0,00	0,00
E. Autres charges exceptionnelles de l'exercice	664	0,00	0,00
F. Charges afférentes aux exercices antérieurs	665/8 669	120.888,29	21.650,50
IX Bénéfice de l'exercice(+)	70/66	0,00	0,00
Perte de l'exercice(-)	66/70	-186.300,50	-224.831,88

1.5. Secteur A.M.U. (Aide Médicale Urgente)

PRODUITS	2.795.160,14
BMF (sous partie B4: SMUR)	1.466.886,98
BMF (sous-partie B4 : enregistrement SMUR)	97.701,53
BMF Smur pt ou PIT	180.000,00
SPF SMUR P+ ou PIT	60.000,00
Subvention complémentaire	601.553,66
Honoraires SMUR	221.447,36
Autres produits	167.570,61
CHARGES DIRECTES	8.961.375,51
Permanence personnel Infirmier	4.124.608,78
Permanence personnel médical	3.326.526,48
Autres coûts directs	1.510.240,25
COÛTS INDIRECTS	360.000,00
RESULTAT	- 6.526.215,37
COTISATION AMU PRELEVEE	5.046.946,35
RESULTAT DU SECTEUR AMU	- 1.479.269,02

Le résultat du secteur A.M.U. est déficitaire et s'élève à 1.479.269,02€, soit une augmentation du déficit de 576.126,52€ par rapport à 2022.

L'augmentation du déficit s'explique principalement par :

- l'augmentation du coût des équipes infirmières (+ 733.779,11€) qui comprend l'indexation, le passage à l'IFIC et le passage d'une permanence 7J/7 24H/24 du PIT de Libramont (projet pilote PIT interhospitalier) pour une année entière ;
- la croissance du coût du service ambulancier de la Croix-Rouge (+ 347.193,01€) ;
- l'augmentation du tarif horaire des urgentistes (+ 197.376,71€)

qui n'est pas compensée par l'augmentation

- de la cotisation AMU prélevée sur les associés suite à son indexation de 10.6% (+ 485.002,52€)
- du financement BMF (+ 126.701,74€)



2 RÈGLES D'ÉVALUATION

RÈGLES D'ÉVALUATION

Les règles d'évaluation appliquées sont celles qui ont été validées par le Conseil d'administration de Vivalia.

2.1. Seuil d'immobilisation

Les règles d'évaluation relatives aux immobilisations corporelles observées et adoptées pour la clôture des comptes prévoient un seuil d'activation de 1.250€ TVAC l'unité (hors matériel informatique).

a. Matériel informatique

- Pas de seuil pour l'immobilisation comptable du matériel informatique (ordinateurs, imprimantes,...);
- Durée d'amortissement: 5 ans;
- L'acquisition de petits matériels informatiques, de pièces de rechange ou d'accessoires, dont le montant n'est pas significatif, ne doit pas faire l'objet d'inscription en bien.

b. Licences/logiciels informatiques en ce compris les développements internes et externes

- Pour tout achat d'un logiciel et/ou d'une (ou plusieurs) licence(s), le coût global sera immobilisé;
- Durée d'amortissement: 3 ans.

c. Travaux d'entretien relatifs aux bâtiments

- Les travaux d'entretien de bâtiments (GTE) sont immobilisables;
- Le coût des heures du personnel consacré à ces travaux est immobilisé également (production immobilisée);
- Durée d'amortissement: 10 ans.

d. Achats groupés de matériels dont le prix d'achat unitaire est inférieur au seuil de 1.250€ TVAC/unité

- Les achats groupés de «petits» matériels, dont la destination est assimilable à un investissement, doivent être considérés globalement (lots) et inscrits en immobilisations, dans la mesure où il s'agit d'une destination identique (consultations, service, ...);
- Durée d'amortissement: 10 ans pour le mobilier et le matériel non médical.



e. Petit matériel du bloc opératoire et infirmier

- Les achats de petits matériels pourront être effectués par regroupement en lots pour un montant global supérieur au seuil de 1.250€ TVAC.

f. Matériel d'occasion

- Amortissement à partir du premier du mois qui suit l'achat (date facture) sur base de la durée résiduelle estimée. Chaque dossier sera transmis aux Réviseurs d'entreprises certifiant les comptes annuels.

2.2. Réductions de valeurs actées sur créances douteuses

Suite à la décision du Conseil d'administration du 19 mars 2024, un montant de créances irrécouvrables pour VIVALIA a été acté en réduction de valeur pour l'exercice 2023. Il s'agit de créances liées aux patients

(1.375.246,92€), aux mutuelles (49.165,77€), aux assurances (222.513,31€) et autres (14.076,48€) pour un montant total de 1.661.002,48€.

Créances irrécouvrables au 31.12.2023: utilisation de la provision pour créances douteuses

VIVALIA

	CHCA	CSL	CUP	Marche	Résidence des Oliviers	La Bouvière	Val des Seniors	Domaine de l'Ambra	TOTAL
Patients	€ 264 901,68	€ 512 712,64	€ 90 188,29	€ 488 421,02	€ -	€ -	€ 19 023,29	€ -	€ 1 375 246,92
Mutuelles	€ 655,40	€ 41 714,47	€ -	€ 6 795,90	€ -	€ -	€ -	€ -	€ 49 165,77
Assurances	€ 47 595,71	€ 168 904,25	€ 105,79	€ 5 907,56	€ -	€ -	€ -	€ -	€ 222 513,31
Autres	€ 474,07	€ 12 531,56	€ -	€ 1 070,85	€ -	€ -	€ -	€ -	€ 14 076,48
TOTAL	€ 313 626,86	€ 735 862,92	€ 90 294,08	€ 502 195,33	€ -	€ -	€ 19 023,29	€ -	€ 1 661 002,48



ÉVALUATION DES RISQUES

ÉVALUATION DES RISQUES

Les agents statutaires nommés dans une administration provinciale ou locale (APL) ont droit à une pension de retraite mensuelle à charge de leur dernier employeur du secteur public. Leurs ayants droit (conjoints survivants ou divorcés et orphelins) ont droit, le cas échéant, à une pension de survie mensuelle..

La loi du 24 octobre 2011 assurant un financement pérenne des pensions des membres du personnel nommé à titre définitif des APL a mis en place un système de répartition du financement reposant sur la responsabilisation des débiteurs de pensions publiques. Dans ce cadre, la loi prévoit le versement de cotisations complémentaires de pensions au titre de responsabilisation individuelle dans le cas où la charge de pension de l'APL est supérieure au produit de la cotisation de base. La cotisation, dite de responsabilisation, est calculée comme un pourcentage de la partie de la charge de pension qui dépasse la cotisation de base. Le taux de base et le coefficient de responsabilisation sont fixés de manière telle que la somme des cotisations de toutes les administrations soit égale à la somme de toutes les charges de pensions.

L'ONSS applique un taux de cotisation de responsabilisation réduit grâce à l'application de mécanisme correcteur. À partir du 1er janvier 2019, les APL qui ont instauré pour leur personnel contractuel un deuxième pilier remplissant les conditions reprises dans la loi du 30 mars 2018, peuvent déduire une partie des coûts de ce régime de pension complémentaire de la cotisation de responsabilisation.

Un financement permettant de couvrir partiellement cette charge est également accordé aux institutions hospitalières via le budget des moyens financiers (BMF).

Les cotisations de responsabilisation dues dans ce cadre sont assimilées à des cotisations sociales. Pour 2023, le taux de

responsabilisation s'élève à 70,47%. Ce taux est susceptible d'évoluer fortement (attendu à hauteur de 84,98% en 2028).

Une charge complémentaire (malus) est répartie entre les institutions qui n'ont pas mis en place un second pilier. Pour la cotisation 2023, le malus VIVALIA équivaut à prendre en charge le coefficient de responsabilisation à hauteur de 100% au lieu de 70,47%, soit un malus de 2.125.627€.

VIVALIA ne dispose pas d'un fonds de pensions historique.

L'impact financier sur les coûts futurs de VIVALIA est très significatif.

Le principe appliqué jusqu'en 2021 pour VIVALIA était une dotation du risque pour les 5 années à venir sur base des simulations des charges à payer envoyées par le SPF Pension.

Suite à un benchmark du secteur hospitalier public en matière de pratiques quant au provisionnement de ces cotisations de responsabilisation et malus relatif à l'absence de second pilier de pension pour le personnel contractuel, le Conseil d'Administration a souhaité, dans le cadre du processus budgétaire 2023, apporter un changement de méthode d'évaluation en la matière.

Pour l'exercice 2022, l'hôpital a décidé de modifier cette approche et de ne plus provisionner d'année complémentaire. Au 31 décembre 2022, la provision constituée se limitait ainsi à l'estimation du solde à payer pour l'année 2022 ainsi qu'à l'estimation de la responsabilisation pour les années 2023 à 2026. Les pénalités pour absence de second pilier



n'avaient également pas été provisionnées pour les années 2023 à 2026.

Pour l'exercice 2023, l'hôpital a également décidé de ne plus adapter l'estimation de la responsabilisation pour les années 2024 à 2026. Au 31 décembre 2023, la provision constituée se limite ainsi à l'estimation du solde à payer pour l'année 2023 ainsi qu'à l'estimation historique, non adaptée et n'intégrant pas les pénalités pour absence de second pilier, de la responsabilisation pour les années 2024 à 2026.

L'impact de la provision pour la cotisation de responsabilisation dans nos comptes au 31/12/2023 comprend :

- L'utilisation du solde de la provision 2022 dans le cadre du paiement de la cotisation responsabilisation 2022 tel que notifié par le SPF pension, soit une utilisation de 1.777.655€;
- L'utilisation de la provision constituée en 2023 à concurrence des avances payées pour 2023 telles que communiquées par le SPF pension, soit une utilisation de 4.294.714€;
- Une dotation pour le solde à payer relatif à la cotisation 2023 y compris le malus sur base de la dernière simulation du SPF Pension (10/2023), soit une dotation de 926.595€.



Au 31/12/2023, la provision pour la cotisation de responsabilisation s'élève à 23.418.676€

Suivant la dernière simulation reçue du Service fédéral des Pensions dont les calculs sont susceptibles de fortement varier, l'évolution des cotisations de responsabilisation (à 100%) pour les prochaines années est la suivante :

- 2024 – 9.312.165 EUR;
- 2025 – 11.176.844 EUR;
- 2026 – 13.644.929 EUR;
- 2027 – 16.392.354 EUR;
- 2028 – 19.189.877 EUR.

La provision sera totalement utilisée courant 2026 avec un impact complémentaire estimé de 11 743 297€ pour VIVALIA. A compter de 2027, l'impact pour VIVALIA correspondra aux montants estimés des simulations SPF repris ci-dessus.

L'estimation des risques prévisibles se base sur les simulations fluctuantes du SPF Pension. L'impact de ces éléments sur la trésorerie et le résultat de VIVALIA pour les prochaines années est, dès lors, très significatif.

Un audit a été mené en 2021 et 2023 par la société NEXYAN sur l'évolution de la cotisation de responsabilisation à supporter par VIVALIA.

La conclusion est que dans l'état actuel de la législation et sous les hypothèses retenues, à brève et moyenne échéance, le moins cher est de continuer à nommer, et instaurer un 2^{ème} pilier de 1% patronal et 2% personnel à adhésion facultative pour le personnel en place au démarrage du 2^{ème} pilier, mais qui est obligatoire pour tous les nouveaux engagés.



4
BILAN ET
COMPTÉ DE
RÉSULTATS
CONSOLIDÉS

BILAN ET COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉS

La consolidation comptable consiste à établir les états financiers de l'Intercommunale VIVALIA sur base des états financiers de chacune des institutions qui la composent¹. Les états financiers consolidés (bilan, compte de résultats et annexes légales) sont ceux publiés annuellement après approbation par l'Assemblée générale de VIVALIA.

Le principe de consolidation appliqué consiste à agréger les comptes des différentes entités constituant VIVALIA tout en éliminant les créances, dettes, charges et produits réciproques comptabilisés entre les différentes institutions de l'Intercommunale.

Notons que les résultats d'exploitation, financier, courant et exceptionnel présentés ci-après diffèrent quelque peu de la présentation sectorielle (point 1 du présent rapport) en raison de l'élimination des produits et charges réciproques selon le principe de consolidation expliqué ci-dessus.

Le résultat net de VIVALIA est bien entendu identique dans les deux présentations.

1 Cf. section 1 du présent rapport.

4.1. Bilan consolidé au 31.12.2023

	Codes	2023 (en €)	2022 (en €)
<u>Section 1 : Bilan après répartition</u>			
ACTIF			
Actifs immobilisés	20/28	261.557.661,57	255.024.670,71
I Frais d'établissement	20	949.112,18	1.036.789,30
II Immobilisations incorporelles	21	3.023.582,74	3.551.086,20
III Immobilisations corporelles	22/27	256.837.164,57	250.417.709,84
A. Terrains et constructions	22	199.830.560,01	178.203.006,18
B. Matériel d'équipement médical	23	20.892.282,06	19.495.244,96
C. Matériel d'équip. non médical et mobilier.....	24	19.011.674,34	16.540.111,23
D. Location financement et droits similaires.....	25	0,00	5.263,50
E. Autres immobilisations corporelles	26	0,00	0,00
F. Immobil. en cours et acomptes versés	27	17.102.648,16	36.174.083,97
IV Immobilisations financières	28	747.802,08	19.085,37
Actifs circulants	29/58	218.937.659,22	229.270.323,96
V Créances à plus d'un an	29	9.930.906,17	10.347.688,45
A. Créances pour prestations	290	0,00	0,00
B. Autres créances	291	9.930.906,17	10.347.688,45
VI Stocks et commandes en cours d'exécution	30/37	13.575.298,13	12.750.590,98
A. Approvisionnements et fournitures	31	13.575.298,13	12.750.590,98
B. Acomptes versés sur achats pour stocks	36	0,00	0,00
C. Commandes en cours d'exécution	37	0,00	0,00
VII Créances à un an au plus	40/41	150.023.813,62	155.561.434,26
A. Créances pour prestations	400/409	129.413.653,40	132.137.092,68
1. Patients	400/1	20.169.247,48	22.154.615,74
2. Organismes assureurs	402	95.850.964,55	97.638.271,10
3. Montant de rattrapage	403	11.606.548,55	6.385.151,15
4. Produits à recevoir	404/5	7.142.619,97	12.049.344,19
5. Autres créances pour prestations	406/9	-5.355.727,15	-6.090.289,50
B. Autres créances	41	20.610.160,22	23.424.341,58
1. Médecins, dentistes, personnel soignant et para-médicaux	415	450.344,61	431.520,53
2. Autres	411/16	20.159.815,61	22.992.821,05
2.2 Créances réciproques	416.059	0,00	0,00
VIII Placements de trésorerie	51/53	9.502.774,20	448.596,75
IX Valeurs disponibles	54/58	30.921.120,78	46.290.903,74
X Comptes de régularisation	490/1	4.983.746,32	3.871.109,78
TOTAL DE L'ACTIF	20/58	480.495.320,79	484.294.994,67

PASSIF	Codes	2023 (en €)	2022 (en €)
Capitaux propres	10 à 15-18	183.011.898,47	136.876.903,10
I Apport	10/11	53.859.350,00	53.859.350,00
A. Capital	10	0,00	0,00
1. Capital souscrit	100	0,00	0,00
2. Capital à libérer	101	0,00	0,00
B. Apports hors capital	11	53.859.350,00	53.859.350,00
1. Apport disponible hors capital.....	110	0,00	0,00
2. Apport indisponible hors capital.....	111	53.859.350,00	53.859.350,00
2.1. Apport indisponible hors capital.....	111.900	53.859.350,00	53.859.350,00
2.2. Apport indisponible hors capital non appelé	111.901	0,00	0,00
II Plus-values de réévaluation	12	0,00	0,00
III Réserves	13	67.613.566,56	16.091.714,61
A. Réserve légale	130	0,00	0,00
B. Réserves indisponibles	131	16.091.714,61	16.091.714,61
C. Réserves disponibles	133	51.521.851,95	0,00
IV Résultat reporté	14	24.187.742,30	23.023.135,54
V Subsidés d'investissement	15	37.351.239,61	43.902.702,95
VI Primes de fermeture	18	0,00	0,00
VII Provisions pour risques et charges	16	36.560.271,97	69.445.064,43
A. Provisions pour pensions et obligations similaires	160	3.225.300,50	2.162.181,21
B. Provisions pour gros travaux d'entretien	162	0,00	0,00
C. Provisions pour arriérés de rémunérations	163	0,00	1.027.513,41
D. Provisions pour autres risques et charges	164/169	33.334.971,47	66.255.369,81
Dettes	17/49	260.923.150,35	277.973.027,14
VIII Dettes à plus d'un an	17	78.593.762,97	94.428.093,25
A. Dettes financières	170/4	77.923.684,13	85.653.760,37
1. Emprunts subordonnés	170	2.286.020,46	2.286.020,46
2. Emprunts obligatoires non subordonnés ..	171	0,00	0,00
3. Dettes de location-financement et assimilées	172	0,00	0,00
4. Etablissements de crédit	173	75.637.663,67	83.367.739,91
5. Autres emprunts	174	0,00	0,00
B. Dettes relatives aux achats de biens et services	175	0,00	0,00
C. Avances SPF Santé Publique	177	670.078,84	670.078,84
D. Cautionnements reçus en numéraire	178	0,00	0,00
E. Dettes diverses	179	0,00	8.104.254,04
IX Dettes à un an au plus	42/48	176.042.579,57	177.270.791,74
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	8.171.751,24	12.188.107,86
B. Dettes financières	43	1.527.916,21	1.564.225,91
1. Etablissements de crédit	430/4	1.527.916,21	1.564.225,91
2. Autres emprunts	435/9	0,00	0,00
C. Dettes courantes	44	118.471.252,32	121.438.080,48
1. Fournisseurs	440/444	50.500.420,94	49.697.287,51
2. Effets à payer	441	0,00	0,00
3. Montant de rattrapage	443	49.774.348,77	53.808.451,88
4. Médecins, dentistes, personnel soignant et para-médicaux	445	18.175.453,62	17.899.696,68
5. Dettes courantes diverses	449	21.028,99	32.644,41
D. Acomptes reçus	46	53.199,27	42.140,72
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	45	26.724.557,60	24.777.957,48
1. Impôts	450/3	2.241.336,99	4.966.177,21
2. Rémunérations et charges sociales	454/9	24.483.220,61	19.811.780,27
F. Autres dettes	47/48	21.093.902,93	17.260.279,29
1. Dettes découlant de l'affectation du résultat	47	0,00	0,00
2. Dépôts patients reçus en numéraire	481	0,00	0,00
3. Cautionnement	488	29.190,10	24.143,60
4. Autres dettes diverses	489	21.064.712,83	17.236.135,69
5. Dettes réciproques	489.059	0,00	0,00
X Comptes de régularisation	492/3	6.286.807,81	6.274.142,15
TOTAL DU PASSIF	10/49	480.495.320,79	484.294.994,67



4.2. Commentaires sur l'évolution des postes du bilan consolidé

Le total du bilan au 31/12/2023 s'élève à 480.495.320,79€ et est en diminution de - 3.799.673,88€

par rapport à l'exercice précédent. Les principaux facteurs explicatifs de cette évolution sont commentés dans les paragraphes suivants.

4.2.1. Comptes d'actif

Immobilisations incorporelles (diminution de - 527.503,46€) en raison de la 1^{ère} année d'amortissement des acquisitions de nouvelles licences suite à la Cyberattaque.

Immobilisations corporelles (augmentation de 6.419.454,73€)

- Le poste 22 «**Terrains et constructions**» augmente de 21.627.553,83€ en raison notamment des mises en exploitation en 2023, de la nouvelle maison de repos du «Domaine de l'Ambra» et de la transformation de la cuisine centrale (UCP) et du restaurant sur le site de l'Hôpital psychiatrique de Bertrix .
- Le poste 23 «**Matériel d'équipement médical**» augmente de 1.397.037,10€.
- Le poste 24 «**Matériel d'équipement non médical et mobilier**» augmente de 2.471.563,11€ suite à l'acquisition d'équipement pour la nouvelle cuisine centrale de l'UCP.
- Le poste 27 «**Immobilisations en cours**» diminue de - 19.071.435,81 € suite aux divers chantiers en cours fin 2022, mis en exploitation en 2023.

Créances à plus d'un an (diminution de - 416.782,28€) suite à son reclassement dans la rubrique 416 «Autres créances».

Créances à un an au plus (diminue de 5.537.620,64€)

- Le poste 400/1 «**Créances patients**» diminue de -1.985.368,26€.
- Le poste 402 «**Créances organismes assureurs**» diminue de -1.787.306,55€.
- Le poste 403 «**Montant de rattrapages**» augmente de 5.221.397,40€ en raison des rattrapages de l'exercice et des rattrapages en cours positifs pour certains postes du BMF.
- Le poste 404/405 «**Produits à recevoir**» diminue de - 4.906.724,22€.
- Le poste 406/409 «**Autres créances pour prestations**» augmente de 734.562,35€ en raison de l'évolution de la provision pour créances douteuses au 31.12.2023.
- Le poste 411/16 «**Autres créances – Autres**» diminue de 2.833.005,44€ suite à la révision et à la réaffectation des soldes des subsides de la Région wallonne.

Valeurs disponibles

- Le poste 51/53 «**Placements de trésorerie**» augmente de 9.054.177,45€.
- Le poste 54/58 «**Valeurs disponibles**» diminue de - 15.369.782,96€ en raison du paiement des factures relatives aux travaux en cours sur fonds propres et du placement à court terme de 9.054.177,45€ (poste 51/53)

Comptes de régularisation

- Le poste 490/1 «**Comptes de régularisation**» augmente de 1.112.636,54€.

4.2.2. Comptes de passif

Capitaux propres

(augmentation de 46.134.995,37€)

- Le poste 131 «**Réserves indisponibles**» reste identique à 2022.
- Le poste 133 «**Réserves disponibles**» augmente de 51.521.851,95€ suite à l'affectation en réserves du montant correspondant aux ajustements comptables (voir section 1.1 du rapport de gestion).
- Le poste 14 «**Résultat reporté**» augmente de 1.164.606,76€ suite à l'affectation des résultats 2023.
- Le poste 15 «**Subsides d'investissement**» diminue de 6.551.463,34€ suite à la révision et à la réaffectation des soldes des subsides de la Région wallone.

Provisions (diminue de 32.884.792,46€)

- Provisions pour risques et charges divers: - 26.701.023,39€ en raison des ajustements comptables expliqués en section 1.1 du rapport de gestion.
- Provisions en matière de ressources humaines (pensions, prépensions, autres mesures en faveur du per-

sonnel...): - 6.183.769,07€ dont l'ajustement de la provision (dotation - utilisation) pour la cotisation de responsabilisation du le personnel statutaire, soit - 5.145.774,56€; l'utilisation de la provision pour la mesure en faveur du personnel (augmentation de la valeur faciale des chèques repas) -1.027.513,41€.

Dettes à plus d'un an

(diminution de - 15.834.330,28€)

- Le poste 173 «**Etablissements de crédit à plus d'un an**» diminue de - 7.730.076,24€ suite à son reclassement dans la rubrique 423 «Etablissements de crédit échéant dans l'année».
- Le poste 179 «**Dettes diverses**» diminue de -8.104.254,04€ suite au reclassement dans la rubrique en 443 des rattrapages estimés dans le cadre de la pandémie COVID 19 entre l'avance reçue du Fédéral et l'estimation des montants acquis.

Dettes à un an au plus

(diminution de - 1.228.212,17€)

- Le poste 42 «Dettes à plus d'un an échéant dans l'année» diminue de - 4.016.356,62€.
- Le poste 44 «**Dettes courantes**» diminue de - 2.966.828,16€ en raison de la diminution du montant de rattrapage (poste 443) de -4.034.103,11€ (+ 68,37 %) atténué par l'augmentation des dettes fournisseurs (poste 440) de + 803.133,43€ et du montant du poste 445 «dettes médecins, dentistes, personnel soignant et paramédicaux» de + 275.756,94€.
- Le poste 45 «**Dettes fiscales, salariales et sociales**» augmente de 1.946.600,12€.
- Le poste 489 «**Autres dettes diverses**» augmente de 3.828.577,14€.

4.3. Compte de résultats consolidé au 31.12.2023

Section 2	Compte de résultats	2023 (en €)	2022 (en €)	
I	Produits d'exploitation	70/74	473.158.842,00	427.019.321,03
	A. Chiffre d'affaires	70	440.713.754,69	396.823.596,96
	1. Prix de la journée d'hospitalisation	700	190.030.544,66	177.605.622,75
	2. Rattrapage estimé de l'exercice en cours	701	-10.728.953,80	-18.769.162,15
	3. Suppléments de chambre	702	1.805.303,00	1.434.403,00
	4. Forfaits conventions I.N.A.M.I.	703	35.700.087,54	31.765.348,74
	5. Produits accessoires	704	1.156.239,52	984.310,86
	6. Produits pharmaceutiques et assimilés	705	75.533.696,16	65.669.708,41
	7. Financement de l'entité fédérée - Prix d'hébergement	706	3.946.611,70	3.088.196,60
	8. Montant Global Prospectif.....	707	9.255.779,15	7.934.686,98
	7. Honoraires	708/709	134.014.446,76	127.110.481,77
	B. Production immobilisée	72	102.135,17	157.924,57
	C. Autres produits d'exploitation	74	32.342.952,14	30.037.799,50
	1. Subsidés d'exploitation	740	644.513,92	674.831,64
	2. Financement forfaitaire de l'infrastructure de l'entité fédérée	741	367.741,95	0,00
	3. Autres	742/9	31.330.696,27	29.362.967,86
II	Coût des produits d'exploitation	60/64	468.014.070,28	422.885.131,32
	A. Approvisionnements et fournitures	60	116.669.415,89	99.353.581,23
	1. Achats	600/8	117.493.903,13	98.994.771,23
	2. Variations de stock (augmentation - réduction)	609	-824.487,24	358.810,00
	B. Services et fournitures accessoires	61	103.986.669,71	92.409.977,12
	1. Services et fournitures accessoires	610 / 616	25.955.398,58	22.746.578,89
	2. Personnel intérimaire et personnel mis à disposition	617	2.120.816,88	1.069.661,62
	3. Rémunérations, primes pour assurances qui ne sont pas attribuées en vertu d'un contrat de travail	618	135.321,10	138.395,17
	4. Rétributions médecins.....	619	75.775.133,15	68.455.341,44
	C. Rémunérations et charges sociales	62	229.211.751,54	203.204.738,51
	1. Rémunérations et avantages sociaux directs du personnel médical	620 0	1.939.679,74	2.009.100,13
	2. Rémunérations et avantages sociaux du personnel autre	620 1	164.047.638,64	147.343.890,15
	3. Cotisations patronales d'assurances sociales du personnel médical	621 0	343.594,94	370.414,44
	4. Cotisations patronales d'assurances sociales du personnel autre	621 1	55.374.412,94	46.820.808,85
	5. Primes patronales pour assurances extra légales du personnel médical	622 0	0,00	0,00
	6. Primes patronales pour assurances extra légales du personnel autre	622 1	0,00	0,00
	7. Autres frais du personnel médical	623 0	55.256,71	61.428,43
	8. Autres frais du personnel autre	623 1	6.348.979,56	5.956.483,10
	9. Pensions de retraite et survie du personnel médical	624 0	0,00	0,00
	10. Pensions de retraite et survie du personnel médical autre	624 1	0,00	0,00
	11. Provisions salariales du personnel médical	625 0	117,85	-2.967,94
	12. Provisions salariales du personnel autre	625 1	1.102.071,16	645.581,35
	D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	630	20.650.243,92	21.376.114,88
	E. Réductions de valeur sur actifs circulants (dotations +, reprises -)	631/4	-620.294,74	-474.527,06
	F. 1. Provisions pour risques et charges (dotations +, utilisations et reprises -)	635	121.809,95	-985.492,88
	2. Provisions pour grosses réparations, gros entretiens	636/637	-7.097.546,61	4.318.442,31
	G. Autres charges d'exploitation	64	5.092.020,62	3.682.297,21
	1. Impôts et taxes relatives à l'exploitation	640	186.311,47	109.165,95
	2. Autres charges d'exploitation	642/8	4.905.709,15	3.573.131,26
	3. Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	649	0,00	0,00
III	Bénéfice d'exploitation	70/64	5.144.771,72	4.134.189,71
	Perte d'exploitation	64/70	0,00	0,00

Compte de résultats (suite)		2023 (en €)	2022 (en €)
IV Produits financiers	75	3.567.297,86	2.865.762,74
A. Produits des immobilisations financières	750	37.715,56	6.295,93
B. 1. Produits des actifs circulants	751	0,00	0,00
2. Plus-values sur réalisation d'actifs circulants	752	0,00	0,00
C. Subsidés en capital et en intérêts	753	1.960.000,84	2.314.801,51
D. Autres produits financiers	754/759	1.569.581,46	544.665,30
V Charges financières (-)	65	4.083.012,47	3.707.911,29
A. Charges des emprunts d'investissement	650	3.138.097,43	3.456.651,42
B. 1. Dot. aux réductions de valeur sur actifs circulants	6510	0,00	0,00
2. Reprises de réductions de valeur sur actifs circulants	6511	0,00	0,00
C. Moins-values sur réalisation d'actifs circulants	652	0,00	0,00
D. Différences de change, écarts de conversion	654/5	0,66	0,00
E. Charges crédits à court terme	656	928.769,84	242.032,44
F. Autres charges financières	657/9	16.144,54	9.227,43
VI Bénéfice courant (+)	70/65	4.629.057,11	3.292.041,16
Perte courante (-)	65/70	0,00	0,00
VII Produits exceptionnels	76	68.277.180,65	14.106.281,77
A. Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760	0,00	0,00
B. Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761	0,00	0,00
C. Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels	762	25.909.055,80	0,00
D. Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés	763	75.250,00	1.618.649,19
E. Autres produits exceptionnels de l'exercice	764/8	894,30	161.886,44
F. Produits afférents aux exercices antérieurs	769	42.291.980,55	12.325.746,14
VIII Charges exceptionnelles (-)	66	20.526.911,15	12.121.509,68
A. Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660	488.251,27	92.800,91
B. Réductions de valeur sur immobilisations financières	661	0,00	0,00
C. Provisions pour risques et charges exceptionnels	662	0,00	0,00
D. Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés	663	0,00	0,00
E. Autres charges exceptionnelles de l'exercice	664/8	9.367,55	5.546,30
F. Charges afférentes aux exercices antérieurs	669	20.029.292,33	12.023.162,47
IX Bénéfice de l'exercice (+)	70/66	52.379.326,61	5.276.813,25
Perte de l'exercice (-)	66/70	0,00	0,00
Affectations et prélèvements		2023	2022
A. Bénéfice à affecter	70/69	75.402.462,15	25.507.625,04
Perte à affecter	69/70		
1. Bénéfice de l'exercice à affecter	70/66	52.379.326,61	5.276.813,25
Perte de l'exercice à affecter(-)	66/70	0,00	0,00
2. Bénéfice reporté de l'exercice précédent	790	23.023.135,54	20.230.811,79
Perte reportée de l'exercice précédent (-)	690		
B. Prélèvements sur les capitaux propres	791/2	0,00	0,00
1. Sur dotations apports et dons en capital	791		
2. Sur les réserves	792		
C. Dotations aux réserves (-)	691/2	-51.521.851,95	-2.638.406,63
D. Résultat à reporter		-24.187.742,30	-23.023.135,54
1. Bénéfice à reporter(-)	693	-24.187.742,30	-23.023.135,54
2. Perte à reporter	793		
E. Intervention de tiers dans la perte	794	307.132,10	153.917,13

4.4. Commentaires sur l'évolution des postes du compte de résultats consolidé

4.4.1. Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation s'élève à 5.144.771,72€, celui-ci est en augmentation de 1.010.582,01€ par rapport à 2022.

Charges d'exploitation

(croissance de 45.128.938,96€)

Notons les principales évolutions concernant les postes de charges d'exploitation :

- Le poste 60 «**Approvisionnements et fournitures**» en augmentation de 17.315.834,66 € Cette augmentation s'explique principalement par l'évolution positive :
 - Du poste 600 «Achats de produits pharmaceutiques» de + 10.512.049,20€
 - Du poste 604 «Achats de combustibles calories énergie et eau» de + 5.898.328,17€
 - Du poste 607 «Achats de denrées et fournitures de cuisine» de + 1.062.024,29€Atténuée par l'évolution négative du poste 609 «Variations de stocks» de -1.183.297,24€
- Le poste 61 «**Services et fournitures accessoires**» en augmentation de 11.576.692,59€ Cette augmentation s'explique par l'évolution :
 - Du poste 612 «Frais généraux» de + 623.023,09€
 - Du poste 613 «Entretiens et réparations» de + 906.336,61€
 - Du poste 615 «Charges d'administration» de + 815.854,46€

- Du poste 617 «Personnel intérimaire et mis à disposition» de + 1.051.155,26€
- Du poste 619 «Rémunérations des médecins, dentistes, personnel soignant et paramédical» de + 7.319.791,71€, en lien avec l'augmentation des honoraires générés.

- Le poste 62 «**Rémunérations et charges sociales**» : ce poste augmente de 26.007.013,03€ en raison des facteurs suivants :
 - Evolution des échelles barémiques (+/- 0,5 %)
 - Indexation de 2% en décembre 2023
 - Augmentation des ETP : + 10,19
 - IFIC (modèle de référence choisi par les autorités et les partenaires sociaux pour moderniser et harmoniser le modèle de rémunération dans le secteur public des soins de santé) régularisé au sein de VIVALIA en 2023 avec effet rétroactif au 1^{er} juillet 2021.
- Le poste 63 «**Amortissements, réductions de valeurs et provisions pour risques et charges**» en diminution de - 11.180.324,73€ Cette évolution négative s'explique principalement par la diminution :
 - Du poste 637 «**Provisions pour autres risques et charges**» de - 11.415.988,92€ (voir section 1.1 du rapport de gestion)Atténuée par l'évolution positive :
 - Du poste 630 «**Dotations aux amortissements et réductions de valeurs**» de -725.870,96€



- Du poste 634 «**Réduction de valeurs sur créances à un an au plus**» de -145.767,68€
- Du poste 635 «**Provisions pour pensions et obligations similaires**» de + 1.107.302,83€
- Le poste 64 «**Autres charges d'exploitation**» en augmentation de 1.409.723,41€.

Produits d'exploitation

(croissance de 46.139.520,97€)

Notons les principales évolutions concernant les postes des produits d'exploitation :

- Le poste 70 «**Chiffre d'affaires**» en augmentation de 43.890.157,73€ .
Cette augmentation s'explique principalement par l'évolution :
 - Du poste 700 «**Prix de la journée d'hospitalisation**» qui augmente de +12.424.921,91€
 - en raison d'une évolution du BMF dont la partie fixe (douzièmes) + 11.057.241,47€ notamment en raison de l'indexation et des financements complémentaires octroyés (IFIC, FBB,...).
 - Du poste 701 «**Rattrapage estimé de l'exercice en cours**» qui marque une augmentation de 8.040.208,35€.
 - Du poste 703 «**Forfaits et conventions INAMI**» de + 3.934.738,80€
 - Du poste 705 «**Produits pharmaceutiques et assimilés**» de + 9.863.987,75€
 - Des postes 707 à 709 «**Honoraires**» de + 8.225.057,16€, détaillés comme suit :
 - ◇ les honoraires hospitaliers augmentent de + 4 162 209,75€;
 - ◇ les forfaits (en biologie clinique et imagerie médicale ainsi que les permanences médi-

cales) augmentent de + 3 062 187,73€;

- ◇ la forfaitarisation des séjours de basse variabilité augmente de + 979 744,03€;
- ◇ les honoraires paramédicaux augmentent également de 532 387,94€;
- ◇ les honoraires médico-techniques se contractent légèrement avec une baisse de - 384 366,54€.

- Le poste 74 «**Autres produits d'exploitation**» augmente de 2.305.152,64€. Cette augmentation s'explique principalement par l'évolution :
 - Du poste 741 «**Financements forfaitaires des entités fédérés**» de + 367.741,95€.
 - Du poste 743 «**Récupérations de charges**» de + 2.691.502,96€ liée à des répartitions intersites relatives à des projets.
 - Des postes 744/745 «**Autres produits d'exploitation**» de + 388.502,66€ .
Atténuée par l'évolution négative :
 - Du poste 749 «**Autres produits d'exploitation**» - 1.112.277,21€ dû notamment à la fin des interventions pour les centres de prélèvements qui avaient été mis en place dans le cadre de la crise sanitaire COVID.

4.4.2. Résultat financier

Le résultat financier est négatif et s'élève à - 515.714,61 €. En amélioration de 326.433,94€ par rapport à 2022. Rappelons cependant que le résultat financier n'inclut pas le financement des charges financières lié au BMF qui est repris dans le résultat d'exploitation, ce qui sous-estime le résultat financier à concurrence.

- Cette variation positive s'explique principalement par la diminution du poste 650 «**Charges des emprunts d'investissements**» de -318.553,99€.

4.4.3. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'élève à 47.750.269,50€.

Cette augmentation (+ 45.765.497,41€ par rapport à 2022) s'explique principalement par :

- L'augmentation du poste 762 «**Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels**» de + 25.909.055,80€ dû aux ajustements comptables expliqués en section 1.1 de ce rapport (Reprise de provisions pour litiges constituées historiquement et conservées par prudence)
- L'augmentation du poste 769 «**produits afférents aux exercices antérieurs**» : +29.966.234,41€ qui s'explique notamment par l'impact des rattrapages relatifs aux exercices antérieurs : +25.542.048,50€ et également principalement expliqué en section 1.1 de ce rapport.

Atténué par :

- La diminution 763 «**Plus-values sur réalisations d'actifs immobilisés**» de - 1.543.399,19€ en raison notamment de la vente en 2022 du bâtiment de l'ancienne maison de repos Saint-Antoine à Saint-Mard.
- L'augmentation des «**charges afférentes aux exercices antérieurs**» (rubrique 669) : + 8.006.129,86€.

Cette augmentation s'explique notamment par l'augmentation des rémunérations et charges sociales relatives aux exercices antérieurs : + 9.842.280,03€ (Principalement dû aux arriérés IFIC – régularisation en 2023 avec effet rétroactif au 1er juillet 2021).

Atténué par la diminution des rattrapages relatifs aux exercices antérieurs : - 1.666.741,21€ et la diminution des autres charges liés aux exercices antérieurs dont les honoraires architectes des projets abandonnés en 2022 pour - 1.666.533,33€.

Les comptes de charges et produits exceptionnels sont expliqués en section 4.8 de ce rapport.

4.5. Analyse évolutive des ratios financiers

	2023	2022
Cash-flow (hors subsides)	€ 37 977 483,76	€ 25 670 700,71
Dettes échéant dans l'année	€ 8 171 751,24	€ 12 188 107,86
Couverture des dettes échéant dans l'année	4,65	2,11

	2023	2022
Stocks d'approvisionnement	€ 13 575 298,13	€ 12 750 590,98
Coût des approvisionnements et fournitures	€ 116 669 415,89	€ 99 353 581,23
Rotation des stocks	42,47	46,84
Créances pour prestations à 1 an au plus	€ 117 753 905,58	€ 125 709 800,81
Chiffre d'affaires	€ 451 442 708,49	€ 415 592 759,11
Délai des encaissements créances pour prestations	95,21	110,41
Fournisseurs	€ 50 500 420,94	€ 49 697 287,51
Approvisionnements, fournitures et services	€ 144 880 952,45	€ 123 308 216,91
Délai de paiement fournisseurs	127,23	147,11

	2023	2022
Fonds propres	€ 183 011 898,47	€ 136 876 903,10
Total passif	€ 480 495 320,79	€ 484 294 994,67
Degré d'indépendance financière (solvabilité)	0,38	0,28

Dettes financières LT	€ 78 593 762,97	€ 94 428 093,25
Dettes financières échéant dans l'année	€ 8 171 751,24	€ 12 188 107,86
Dettes financières CT	€ 1 527 916,21	€ 1 564 225,91
Total bilan	€ 480 495 320,79	€ 484 294 994,67
Taux d'endettement financier	0,18	0,22
Actifs circulants restreints	€ 209 006 753,05	€ 218 922 635,51
Dettes à court terme	€ 182 329 387,38	€ 183 544 933,89
Ratio de liquidité	1,15	1,19

Capitaux permanents	€ 261 605 661,44	€ 231 304 996,35
Immobilisations nettes	€ 271 488 567,74	€ 265 372 359,16
Fonds de roulement (FRN)	€ -9 882 906,30	€ -34 067 362,81
Actifs circulants réalisables	€ 178 085 632,27	€ 172 631 731,77
Dettes à un an au plus (hormis dettes financières)	€ 180 801 471,17	€ 181 980 707,98
Besoin fonds de roulement (BFR)	€ -2 715 838,90	€ -9 348 976,21
Position de trésorerie nette	€ -7 167 067,40	€ -24 718 386,60

2023	
ACTIF	PASSIF
€ 480 495 320,79	€ 480 495 320,79
Immobilisations nettes € 271 488 567,74	Capitaux permanents € 261 605 661,44
Fonds de roulement < 0	
Actifs circulants réalisables € 178 085 632,27	Dettes fournisseurs, courantes, sociales, salariales et fiscales € 180 801 471,17
	Besoin en FR
Disponibles € 30 921 120,78	Crédits financiers à C.T. € 1 527 916,21

Nous pouvons constater, de manière globale, que l'ensemble des ratios prouve la bonne santé financière de l'intercommunale. L'ensemble des ratios est en amélioration par rapport à 2022, excepté pour le ratio de liquidité qui reste supérieur au seuil requis et la trésorerie nette qui s'améliore mais reste insuffisante.

Le ratio de couverture des dettes échéant dans l'année exprime la capacité de l'intercommunale à honorer ses remboursements de crédits échéant dans l'année. Celui-ci doit être au minimum égal à l'unité. En 2023, l'augmentation du cash flow combiné à la diminution des dettes échéants dans l'année permettent d'atteindre un excellent ratio de 4.65, soit une augmentation de 2.54 par rapport à 2022.

Le ratio de rotations des stocks, exprimé en nombre des jours, permet de mesurer la fréquence à laquelle l'entreprise les renouvelle. La diminution de ce ratios (-4,37 jours) indique que le nombre de jour de stockage est réduit, soit une amélioration de la gestion des approvisionnements

Le délai des encaissements créances pour prestations représente le délai moyen de paiement des créances relatives aux prestations. C'est-à-dire le nombre de jours s'écoulant entre la date de vente et le parfait paiement. Ce délai de paiement s'est amélioré en 2023, à savoir 95.21 jours en 2023 contre 110,41 jours en 2022.

Ce ratio doit être considéré en même temps que le ratios délai de paiement fournisseurs, également exprimé en nombre des jours, lequel est raccourcis de 19,88 jours à savoir 127,23 jours en 2023 contre 147,11 jours en 2022, ce qui signifie qu'en moyenne nous avons accéléré les paiements des fournisseurs et que nos clients ont également honorés nos factures plus rapidement.

Le ratio d'indépendance financière (solvabilité), mesure la proportion des fonds propres par rapport au total bilantaire. Plus ce ratio est proche de 1 plus l'intercommunale est indépendante financièrement et, inversement, plus ce ratio se rapproche de 0 plus sa dépendance est importante. Pour rappel, la valeur cible pour les hôpitaux devrait être supérieure à 0,30.

Les ajustements comptables en 2023 augmentent fortement les fonds propres de VIVALIA via l'affectation en Réserves disponibles et permettent ainsi d'atteindre un ratio de solvabilité supérieur à 0,30 (0,38).

Le ratio d'endettement est un indicateur financier qui permet de mesurer le niveau d'endettement d'une entre-

prise. Plus ce ratio est élevé, plus l'Intercommunale est endettée, ce qui amène des conséquences négatives sur la trésorerie. Notre ratio s'élevant à 0,18 en 2023 contre 0,22 en 2022, s'est amélioré suite à la diminution du volume de l'ensemble des dettes financières.

Le ratio de liquidité au sens strict (actifs circulants restreints / dettes à court terme) représente les capacités à faire face à ses échéances à court terme et donc de maintenir son cycle d'exploitation. Pour que l'entreprise soit considérée comme solvable à court terme, le ratio de liquidité doit être supérieur à 1. Malgré la diminution du ratio de liquidité, VIVALIA affiche un ratio supérieur à 1 en 2023 et est considérée comme solvable.

Le fonds de roulement se rapporte à l'excédent des capitaux permanents sur les actifs immobilisés et correspond à une réserve de fonds long terme qui peut être utilisée pour financer le cycle d'exploitation du secteur. Il est utile de compléter l'analyse de FRN en étudiant son besoin en fonds de roulement, c'est-à-dire son besoin de financement court terme lié au cycle d'exploitation en comparant les ressources d'exploitation aux besoins d'exploitation.

Un besoin en fonds de roulement négatif est une bonne nouvelle pour l'entreprise, cela signifie qu'elle n'a pas be-

soin de trésorerie pour financer son décalage entre les décaissements et les encaissements.

Dans notre situation, le besoin en fonds de roulement est négatif et est donc considéré comme une ressource pour VIVALIA.

La notion de trésorerie nette correspond à la différence entre le disponible bancaire (encaissements) et les dettes bancaires (décaissements) d'une entreprise à court terme, à laquelle s'ajoutent les dettes des fournisseurs. La position de trésorerie nette étant négative ce qui signifie que les besoins à court terme de l'entreprise ne sont pas financés de manière autonome. Ce ratio s'est amélioré par rapport à 2022 mais reste négatif en 2023. Deux raisons à ceci :

- Première cause: nous n'avons pas fait le recours aux emprunts long terme et avons financé les investissements sur les fonds propres.
- Deuxième cause: nous avons connu l'impact de la cyberattaque en 2022 sur notre trésorerie suite au blocage de l'activité et le retard de la facturation par rapport aux délais habituel.

4.6. Annexes aux comptes annuels consolidés

4.6.1. Etat des frais d'établissement et des immobilisations incorporelles et financières

Rubriques 20, 21 et 28 de l'Actif ->

I. ETAT DES FRAIS D'ETABLISSEMENT

En euros

	Frais d'établissement (rubr.20 de l'actif)
Valeur comptable :	
Au terme de l'exercice précédent	1.036.789,30
Nouveaux frais engagés	109.110,54
Amortissements	217.551,38
Autres (+) /(-)	20.763,72
Valeur comptable nette au terme	949.112,18

II. ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET FINANCIERES

En euros

	Immobilisations incorporelles (rubr.21 de l'actif)	Immobilisations financières (rubr. 28 de l'actif)
a) Valeur d'acquisition:		
Au terme de l'exercice précédent	20.522.556,39	19.085,37
Aquisitions, y compris la production immobilisée	853.172,41	733.351,50
Cessations et désaffectations	0,00	4.634,79
Transfert d'une rubrique à une autre (+) / (-)	7.248,72	0,00
Au terme de l'exercice	21.382.977,52	747.802,08
b) Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		
Au terme de l'exercice précédent	16.971.470,19	0,00
Mutations de l'exercice	0,00	0,00
Actés	1.387.924,59	0,00
Repris	0,00	0,00
Acquis de tiers	0,00	0,00
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	0,00	0,00
Transférés d'une rubrique à une autre (+) / (-)	0,00	0,00
Au terme de l'exercice	18.359.394,78	0,00
c) Valeur comptable nette au terme	3.023.582,74	747.802,08

4.6.2. Etat des immobilisations corporelles

IMMOBILISATIONS CORPORELLES 2023						
III. ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (RUBR. 22 à 27 DE L'ACTIF)	En euros					
	1. Terrains et constr. (22)	2. Mat.équip. méd.(23)	3. Mat. équip. non méd. et mobilier (24)	4. Locat. finan. et droits sim. (25)	5. Autres im- mob. corpr. (26)	6. Immobil. en cours et acomptes(27)
a) Valeur d'acquisition:						
Au terme de l'exercice précédent	376 760 362,36	175 646 742,73	68 443 623,11	26 317,50	0,00	36 174 083,97
Aquisitions, y compris la production immobilisée	1 183 757,30	8 487 881,15	3 083 402,45	0,00	0,00	13 683 911,82
Cessations et désaffectations	678 178,03	1 915 679,58	389 381,96	0,00	0,00	0,00
Transfert d'une rubrique à une autre (+) / (-)	30 012 167,39	-149 872,38	2 845 037,92	0,00	0,00	-32 755 347,63
Au terme de l'exercice	407 278 109,02	182 069 071,92	73 982 681,52	26 317,50	0,00	17 102 648,16
b) Plus-values:	0,00					
Au terme de l'exercice précédent		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Mutations de l'exercice	0,00					
Actés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Acquise de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Transférés d'une rubrique à une autre (+) / (-)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Au terme de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
c) Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice						
Au terme de l'exercice précédent	198 557 356,18	156 151 497,77	51 903 511,88	21 054,00	0,00	0,00
Mutations de l'exercice						
Actés	9 568 370,86	6 509 358,62	3 449 548,29	5 263,50	0,00	0,00
Repris	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Acquis de tiers	0,00	431 613,05	7 328,97	0,00	0,00	0,00
Annulés à la suite de cessations et désaffectations	678 178,03	1 915 679,58	389 381,96	0,00	0,00	0,00
Transférés d'une rubrique à une autre (+) / (-)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Au terme de l'exercice	207 447 549,01	161 176 789,86	54 971 007,18	26 317,50	0,00	0,00
d) Valeur comptable nette au terme	199 830 560,01	20 892 282,06	19 011 674,34	0,00	0,00	17 102 648,16

4.6.3. Dettes garanties

Comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du Passif

Vivalia	Codes	Dettes (ou partie des dettes) garanties par :		
		1. les pouvoirs publics belges	2. des sûretés réelles constituées sur les actifs de l'entreprise	3. des tiers
Dettes financières :	17/42	-	-	-
1. Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilés		-	-	-
2. Emprunts		€ 77.576.837,71	-	€ 5.551.795,51
Autres dettes:		-	-	-
TOTAL		€ 77.576.837,71	-	€ 5.551.795,51

4.6.4. Dettes fiscales, salariales et sociales

Rubrique 45 du Passif

	2023
1. Impôts (rubriques 450 à 453 du passif)	€ 2 241 336,99
a) dettes fiscales échues	€ 14 539,72
b) dettes fiscales non échues	€ 2 226 797,27
2. Rémunér. et charges sociales (rubr. 454)	€ 12 261 655,98
a) dettes échues envers l'ONSS	€ 5 308 494,85
b) dettes non échues envers l'ONSS	€ 6 953 161,13
3. Autres dettes salariales et sociales (rubr. 455 à 459)	€ 12 221 564,63

Les tableaux ci-dessus correspondent aux soldes comptables avant retraitement des comptes réciproques.

4.6.5. Personnel et frais de personnel

Rubriques 62 et 6692 du compte de résultats

	2023
1. Effectif moyen du personnel (ETP rémunérés)	2 742,97
2. Frais du personnel (rubriques 62 et 6692)	€ 242 625 083,83
A. Rémunérations et avantages sociaux directs (rubr. 620/625 et 6692)	€ 174 076 616,62
B. Cotisations patronales d'assurances sociales (rubr. 621)	€ 62 162 486,87
C. Primes patronales pour assurances extra-légales (rubr. 622)	€ -
D. Autres frais de personnel (rubr. 623)	€ 6 385 980,34
E. Pensions et pré-pensions (rubr. 624)	€ -

4.6.6. Compte de résultats par centres de frais définitifs du secteur hospitalier

	2023				
	Marche	CSL	CHCA	CUP	VIVALIA
SERVICES HOSPITALIERS	-7 001 543	-290 852	4 074 311	1 236 646	-1 981 438
PSYCHIATRIE	-	-	-	1 236 646	1 236 646
CHIRURGIE	-3 319 841	-2 552 440	-1 892 678	-	-7 764 959
MEDECINE	-81 269	4 767 283	5 107 419	-	9 793 433
NEUROPSY	-	2 979 015	-	-	2 979 015
PEDIATRIE	50 056	-677 897	-825 498	-	-1 453 339
MATERNITE	-2 282 209	-1 759 984	-795 854	-	-4 838 048
SOINS INTENSIFS	-2 871 221	-3 808 474	-3 014 883	-	-9 694 579
GERIATRIE	381 921	1 380 109	4 963 190	-	6 725 221
NEONATOLOGIE	-	-489 007	-117 678	-	-606 685
HOPITAL DE JOUR CHIRURGICAL	855 414	526 136	2 015 529	-	3 397 079
SP CARDIO-PULM, LOCO ET AFFECTIONS CHRONIQUES	207 070	384 203	-692 144	-	-100 871
SP PALLIATIFS	0	-1 039 796	-673 092	-	-1 712 888
PSYCHOLOGIE	58 538	-	-	-	58 538
SERVICES MEDICO-TECHNIQUES	2 941 906	-399 122	100 788	466	2 644 038
IMAGERIE MEDICALE	2 978 267	1 701 145	3 499 293	-	8 178 704
MED. NUC. IN VIVO	-13 985	-220 582	-686 756	466	-920 857
BIOLOGIE CLINIQUE	-529 539	-777 207	246 150	-	-1 060 596
RADIOTHERAPIE	-	-	263 773	-	263 773
HOPITAL DE JOUR	-303 748	-1 339 625	-928 811	-	-2 572 184
HEMODIALYSE	283 460	434 172	76 815	-	794 447
CONVENTIONS INAMI	520 402	-197 024	237 378	-	560 756
MEDECINE PHYSIQUE	7 048	-	-832 891	-	-825 843
P.M.A.	-	-	-742 460	-	-742 460
ANGIOGRAPHIE	-	-	-1 031 702	-	-1 031 702
PHARMACIE	1 129 714	2 015 121	2 714 846	-172 317	5 687 363
CONSULTATIONS	-1 072 852	-4 040 262	-5 117 047	227 486	-10 002 675
ACTIVITES NON HOSPITALIERES	680 115	2 340 552	859 091	471 282	4 351 040
COTISATION AMU	849 211	1 290 628	2 907 107	-	5 046 946
RESULTAT COURANT	-2 473 448	916 065	5 539 096	1 763 561	5 745 274
RESULTAT EXCEPTIONNEL	8 937 705	11 726 002	25 030 910	2 886 996	48 581 612
RESULTAT DE L'EXERCICE	6 464 257	12 642 066	30 570 006	4 650 558	54 326 886

Le résultat de + 54.326.886€ est différent du résultat hospitalier repris au point 1.2 (+ 55.873.700€) car :

- La cotisation A.M.U. ainsi que les charges et produits relatifs au secteur A.M.U. ont été intégrés dans le compte de résultats par centres de frais définitifs du secteur hospitalier (déficit du secteur A.M.U. de - 1 479.269€).
- Le résultat du secteur Extra-hospitalier a été intégré dans le compte de résultat par centre de frais définitif au secteur hospitalier (déficit du secteur Extra-hospitalier - 186.301 €).
- Le résultat de l'ancienne intercommunale de Bastogne (Ex-AIOMS) n'est pas intégré dans ce compte de résultat - 118.755€.

Tel que communiqué au SPF dans le cadre du reporting réglementaire.

4.6.7. Liste des adjudicataires de marchés publics

Ci-dessous, la liste des adjudicataires de marchés de travaux, de fournitures ou de services pour lesquels sont applicables toutes les dispositions obligatoires du cahier des charges. Article L1523-13 paragraphe 3 du décret du 19 juillet 2006 sur les Intercommunales.

Organe	Date	Site	Description	N°de dossier	Montant TVAC	Type de procédure	Adjudicataire
CA	2/1/11	CSL	Centrale de monitoring foetomaternelle		142 523,26	PNSP	Graphimédics
CA	2/1/11	CSL	Système de communication et d'archivages d'images		527 452,70	AOG	Siemens/Agfa
CA	2/1/11	MRS Saint-Antoine	60 lits électrétiques		89 850,49	AOG	Moment Fournitur
CA	3/1/11	CHA	Bâtiment modulaire		15 070 673,89	AP	De Meeuw-Blaton
CA	3/1/11	Val des Seniors Chanly	Nouvelle aile et rénovation		11 207 867,93	AP	Thomas & Piron
CA	3/1/11	CSL	Moniteur de la saturation tissulaire		31 800,30	PNSP	Covidien
CA	3/1/11	CSL	Unité de fonction respiratoire		29 826,50	PNSP	Accuramed
CA	3/1/11	CHA	Laveur désinfecteur		29 034,62	PNSP	ONIS
CA	3/1/11	IFAC	Installation matériel pour la stérilisation centrale		118 299,28	PNSP	Hospithéra
CA	3/1/11	IFAC	Installation matériel pour bloc opératoire de HJ		52 069,27	PNSP	Dräger
CA	3/1/11	IFAC	Installation matériel pour bloc opératoire de HJ		38 612,22	PNSP	Acertys
CA	3/1/11	IFAC	Table opératoire		38 542,96	PNSP	Maquet
CA	3/1/11	VIVALIA	Fourniture des repas		38 115,00	PNSP	EC6
CA	3/1/11	VIVALIA	Fourniture des titres repas		3 145 005,77	AOG	Ederend Electronic
CA	4/5/11	CSL	6 moniteurs cardio-vasculaires		38 716,06	PNSP	Philips
CA	4/5/11	MRS Saint-Antoine et CSL	Entretiens des pelouses		28 378,90	PNSP	La Lorraine
CA	4/5/11	CSL	Logiciel de comptabilité		210 044,88	PNSP	SBIM
CA	4/5/11	CSL	330 Tensiomètres muraux		29 548,20	PNSP	Méditec
CA	4/5/11	CHA	Cytomètre en flux		84 321,02	PNSP	Analisis
CA	4/5/11	IFAC	2 Respirateurs de transport		36 299,11	PNSP	Acertys
CA	4/5/11	IFAC	Logiciel de reconnaissance vocale		85 526,04	PNSP	SBIM
CA	4/5/11	IFAC	Logiciel d'épidémiologie		36 300,00	PNSP	I2A
CA	4/5/11	IFAC	Installation de deux centrales et de 23 moniteurs		276 418,10	AOG	Alpha
CA	4/5/11	VIVALIA	Deux automates		263 749,75	AOG	Roche/Daco
CA	4/5/11	VIVALIA	Renouvellement du parc des postes de travail		119 655,45	AOG	Dossier réalisé par la Province
CA	4/26/11	CSL	2 Moteurs à usages orthopédique		107 425,43	PNSP	Stryke

CA	4/26/11	CSL	Site intranet	45 375,00	PNSP	Computerland
CA	4/26/11	CHA	Déplacement de la centrale de gaz médicaux	129 463,20	PNSP	Blaton
CA	4/26/11	IFAC	Installation d'un échographe	58 527,24	PNSP	GE
CA	5/24/11	VIVALIA	Désignation d'une société de location de voiture	590 760,00	AOG	Dexia
CA	5/24/11	CSL	Installation de respirateurs	95 792,83	PNSP	Acerty
CA	6/21/11	CSL	Installation d'un automate pour électrosphère en gel d'agarose	34 317,54	PNSP	Sébia
CA	6/21/11	CSL	Plan directeur hospitalier relatif aux infrastructures	55 888,69	PNSP	Cosep
CA	6/21/11	IFAC	Installation d'un vidéo-endoscope	141 610,31	PNSP	Olympus
CA	6/21/11	Saint Gengoux Vielsalm	Installation d'un ensemble de numérisation par plaques phosphores	88 935,00	PNSP	EK Médical
CA	6/21/11	VIVALIA	Installation de 3 équipements de sauvegarde de données info	856 505,06	AOG	Trusteam 2
CA	6/21/11	VIVALIA	Fourniture de produits diététiques	200 969,86	AOG	Fresenius et Nutricia
CA	6/21/11	VIVALIA	Renouvellement du marché d'électricité	approx. 4.500.000,00	AP	Marché réalisé par la Province
CA	9/6/11	CSL	Fourniture et installation d'appareil Cpap	158 008,58	PNSP	Vivisol
CA	9/6/11	CSL	Fourniture et installation d'un potentiel	35 109,74	PNSP	Difra
CA	9/6/11	CSL	Fourniture et installation d'un compteur carbone 13	68 637,25	PNSP	Campro
CA	9/6/11	CSL	Mise à niveau de la RMN	597 736,66	PNSP	Siemens
CA	9/6/11	CSL	Fourniture et installation d'un microscope	256 838,06	AOG	Leica
CA	9/6/11	CSL	Fourniture et installation de 4 moniteurs sde dialyse	105 921,54	PNSP	Gambro
CA	9/6/11	CSL	Rénovation du bâtiment B	7 038 965,62	AP	Galère
CA	9/6/11	CSL	Travaux de cogénération	1 026 454,68	AOG	Van Parijs
CA	9/6/11	CHA	Fourniture et installation d'un appareil isocinétique	99 226,16	PNSP	Laméris
CA	9/6/11	CHA	Travaux de détection incendie	51 520,64	PNSP	Henneaux Frères
CA	9/6/11	IFAC	Fourniture et installation d'un échographe	53 583,20	PNSP	Siemens
CA	9/6/11	VIVALIA	Mobilier du CUP pour daministration centrale	37 195,40	PNSP	Jacli Office
CA	10/25/11	CSL	Fourniture des repas de midi	1 570 125,00	AOG	Sodexo
CA	10/25/11	CSL	Fourniture et installation des autoclaves	100 469,51	PNSP	Bélimed 1
CA	10/25/11	CSL	Fourniture et installation d'un automate d'immuno hématologie	256 056,75	AOG	OCD
CA	10/25/11	CSL	Fourniture et installation de moniteurs fœtaux	82 956,39	PNSP	BMA

CA	10/25/11	CHA	Fourniture et installation de portes RF	63 034,95	PNSP	Decofix
CA	10/25/11	IFAC	Aménagement du restaurant	71 063,42	PNSP	Colette
CA	10/25/11	VIVALIA	Fourniture et installation des automates de biologie	489 600,00	AOG	BioMérieux
CA	11/15/11	CHA	Fourniture et installation d'un automate d'immunologie	1 004 929,20	AOG	Siemens 1
CA	11/15/11	IFAC	Fourniture et installation d'une salle de radiologie conventionnelle	438 740,46	AOG	Siemens 3
CG	1/18/11	CSL	Fourniture et installation de deux échographes	230 841,38	PNSP	Philips
CG	1/18/11	CSL	Fourniture et installation de deux gastroscopes	76 638,91	PNSP	Olympus 2
CG	1/18/11	IFAC	Fourniture et installation de deux autoclaves et une imprimante	190 259,58	PNSP	Bélimed
CG	1/18/11	IFAC	Fourniture et installation d'un échographe	80 674,69	PNSP	Toshiba
CG	1/18/11	IFAC	Fourniture et installation de mobilier fixe pour le laboratoire	48 834,39	PNSP	Alcomel
CG	1/18/11	IFAC	Fourniture et installation de mobilier fixe pour la boutique	30 188,29	PNSP	Alcomel
CG	2/15/11	CSL	Fourniture et installation d'un laser	38 720,00	PNSP	AMS
CG	7/12/11	CSL	Fourniture et installation d'un moniteur d'assistance respiratoire	133 826,00	PNSP	Maquet
CG	7/12/11	CSL	Fourniture et installation d'une salle blanche	49 597,56	PNSP	LSB-ATT
CG	7/12/11	CSL	Fourniture et installation d'un échoendoscope	155 548,50	PNSP	Olympus
CG	7/12/11	CSL	Fourniture et installation d'un échographe	56 929,40	PNSP	GE
CG	7/12/11	IFAC	Fourniture et installation d'un gastroscopie	30 396,70	PNSP	De Beukelar
CG	10/4/11	CSL	Fourniture et installation de 3 ECG	37 508,79	PNSP	Acertys
CG	10/4/11	IFAC	Fourniture et installation d'une colonne d'arthoscopie	71 027,00	PNSP	Smith & Nephew
CG	10/4/11	VIVALIA	Fourniture et installation de deux véhicules d'intervention	174 337,24	PNSP	Audi d'Ieteren

PO Procédure ouverte

PNAPD Procédure négociée avec publicité directe

PNAPP Procédure négociée avec publication préalable

PNDAPP Procédure négociée directe avec publication préalable

PNSP Procédure négociée sans publicité

PNSPP Procédure négociée sans publicité préalable

4.7. Budget des moyens financiers 2023 et rattrapages

Le calcul des rattrapages estimés de l'exercice 2023 a été effectué selon la circulaire du SPF Santé Publique du 28 avril 2005. Le montant de ces rattrapages a été comptabilisé dans la rubrique 701 du compte de résultats.

Les rattrapages en cours octroyés ou récupérés via la sous-partie C2 du BMF ont été comptabilisés sur les comptes de créances et dettes relatives aux exercices concernés en contrepartie de la rubrique 700 du compte de résultats.

La différence éventuelle entre les rattrapages notifiés par le SPF Santé Publique et l'estimation effectuée lors des exercices antérieurs, ainsi que des corrections éventuelles relatives au calcul des rattrapages des exercices précédents, a été comptabilisée en compte de résultats sur exercices antérieurs.

BMF 2023 octroyé par le SPF				
	2022	2023	Ecart 2023-2022 (en valeur)	Ecart 2023-2022 (en %)
Lits aigus	142 724 126,15	151 561 346,44	8 837 220,29	6,19 %
Lits Sp	10 189 802,51	10 987 434,09	797 631,58	7,83 %
Lits Sp palliatifs	2 380 020,45	2 524 076,51	144 056,06	6,05 %
Lits Psy	23 254 900,35	23 254 900,35	0,00	0,00 %
TOTAL	178 548 849,46	188 327 757,39	9 778 907,93	5,48 %

Sur base des exercices annuels, l'évolution du budget des moyens financiers de VIVALIA s'élève à + 9.778.907,93 €, soit + 5,48% pour l'année 2023 comparativement à 2022.

Résumé des rattrapages estimés pour l'exercice 2023					
	Lits aigus	Lits Sp	Lits Sp palliatifs	Lits Psy	Total
Garantie Partie Fixe	472 965,68	49 977,84	-13 511,23	805,38	510 237,67
Sous-parties B1 et B2	0,00	0,00	11 523,85	-99 166,66	-87 642,81
Sous-partie A1	-1 656 439,39	-152 329,77	-43 311,74	-116 788,54	-1 968 869,44
Sous-partie C1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous-parties B4 et B9	-7 058 289,99	-34 980,56	39 700,29	-1 700 020,79	-8 753 591,05
TOTAL	-8 241 763,70	-137 332,49	-5 598,83	-1 915 170,61	-10 299 865,63

Résumé des rattrapages estimés pour l'exercice 2023

	2022	2023	Ecart 23-22 (en valeur)	Ecart 23-22 (en %)
700 000 BMF partie fixe	158 090 062,02	169 147 303,49	11 057 241,47	6,99 %
700 000 BMF partie variable	18 395 120,76	19 587 983,70	1 192 862,94	6,48 %
700 500 Rattrapages en cours	- 3 102 618,18	- 1 850 113,47	1 252 504,71	-40,37 %
700 900 Rétrocessions BMF	- 3 646 697,32	- 6 912 354,45	-3 265 657,13	89,55 %
701 000 Rattrapages de l'exercice	- 18 769 162,15	- 10 299 865,65	8 469 296,50	-45,12 %
BMF	150 966 705,13	169 672 953,62	18 706 248,49	12,39 %
669 400 BMF exercice antérieur	- 4 298 535,03	- 2 636 914,16	1 661 620,87	-38,66 %
769 400 BMF exercice antérieur	7 393 871,54	33 044 052,88	25 650 181,34	346,91 %
BMF exercice antérieur	3 095 336,51	30 407 138,72	27 311 802,21	882,35 %
TOTAL	154 062 041,64	200 080 092,34	46 018 050,70	29,87 %

En 2023, le compte 769 400 BMF exercice antérieur se compose principalement de :

- Avances fédérales (2020, 2021 et 2022) 7.586.330,16€
- Rattrapages 2023 5.924.358,45€
(Cybersécurité, Aménagements de fin de carrière et forfait de reconditionnement)
- Révisions (2015, 2016 et 2017) 8.079.979,75€
- IFIC (2021 et 2022) 9.034.161,27€

Les rattrapages concernent notamment le financement du passage à l'IF-IC (la classification IF-IC devenant la référence en matière de barèmes de rémunérations pour le secteur hospitalier en Belgique) car ce dernier a été déployé en 2023 au sein de VIVALIA et porte effet, au niveau de la charge salariale uniquement dans l'exercice comptable 2023 (dont une partie sur exercices antérieurs).

Par conséquent, en fonction du personnel ayant adhéré à l'IF-IC, des rattrapages positifs (la totalité des finance-

ments perçus dans les BMF 2021 et 2022 avaient été passée en rattrapage négatif) ont été réalisés sur les exercices 2021 et 2022 pour plus de 9 MEUR en 2023.

Enfin, un rattrapage négatif de plus de 4,7MEUR a été comptabilisé sur le financement reçu pour l'exercice 2023, différence entre le financement BMF 2023 et le financement justifié pour le personnel ayant adhéré à l'IF-IC.

BMF au 01/07/2023 octroyé par le SPF

	7/1/22	7/1/23	Ecart 07/2023-07/2022 (en valeur)	Ecart 07/2023-07/2022 (en %)
Lits aigus	157 498 844,25	150 019 809,10	-7 479 035,15	-4,75 %
Lits Sp	10 776 297,88	10 835 066,98	58 769,10	0,55 %
Lits Sp palliatifs	2 518 965,22	2 477 395,00	-41 570,22	-1,65 %
Lits Psy	25 420 864,92	25 211 085,85	-209 779,07	-0,83 %
TOTAL	196 214 972,27	188 543 356,93	-7 671 615,34	-3,91 %

L'évolution du budget des moyens financiers de VIVALIA au 01.07.2023 s'élève à -7.671.615,34€ soit -3,91 % par rapport au 01.07.2022. Cela s'explique par les facteurs suivants :

Ecart entre BMF au 1er juillet 2023 et 1er juillet 2022

	Aigus	Sp	Sp pall	ECART TOTAL
A1	0,00	0,00	-0,03	-0,03
A2	-53.138,63	-1.880,87	-528,26	-55.547,76
A3	0,00	0,00	0,00	0,00
B1	1.973.079,71	183.288,80	22.362,73	2.178.731,24
B2	4.121.180,81	330.648,56	96.440,98	4.548.270,35
B3	69.088,31	0,00	0,00	69.088,31
B4	3.844.059,84	58.073,61	16.266,37	3.918.399,82
B5	138.181,49	13.786,17	935,56	152.903,22
B6	70.411,50	1.203,65	201,21	71.816,36
B8	25.385,33	0,00	0,00	25.385,33
B9	1.973.410,63	49.146,48	7.572,05	2.030.129, 16
C1	0,00	0,00	0,00	0,00
C2	-19.850.473,22	-575.497,30	-184.820,84	-20.610.791,3
C3	0,00	0,00	0,00	0,00
C4	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	-7.688.814,23	58.769,10	-41.570,23	-7.671.615,36

Si nous considérons la variation du BMF de VIVALIA hors sous-partie C2 (cette sous-partie concernant essentiellement les exercices antérieurs) et hors A1-C2 (ces sous-parties correspondant à des avances pour couvrir nos charges d'amortissement et intérêts sur emprunt) la variation du BMF est de + 12.939.176€ soit une augmen-

tation de 7,68 % par rapport à 2022. Cette variation s'explique essentiellement par :

- l'indexation du BMF lié aux sauts d'index santé
- l'augmentation du financement de la Santé Mentale relatif aux Projets 107 et MATILDA (SMEA)

4.8. Charges et produits exceptionnels 2023

4.8.1. Charges exceptionnelles 2023

CODE	CHARGES	MONTANT
660	Amortissements exceptionnels	€ 488 251,27
662	Provisions pour risques et charges exceptionnelles	-
663	Moins value sur réalisation d'actifs immobilisés	-
664	Autres charges exceptionnelles	€ 9 367,55
666	Charges exceptionnelles	-
669	Charges relatives aux exercices antérieurs	€ 20 062 567,90
	Total	€ 20 560 186,72

CODE	CHARGES	MONTANT
6690	Approvisionnements relatifs aux exercices antérieurs	€ 353 079,28
6691	Services et fournitures relatifs aux exercices antérieurs	€ 1 354 282,79
6692	Rémunérations et charges sociales relatives aux exercices antérieurs	€ 13 824 013,51
6693	Amortissements relatifs aux exercices antérieurs	-
6694	Autres charges d'exploitation relatives aux exercices antérieurs	€ 4 529 359,16
6695	Charges financières sur exercices antérieurs	€ 1 833,16
6699	Autres charges relatives aux exercices antérieurs	-
	Total	€ 20 062 567,90

4.8.2. Produits exceptionnels 2023

CODE	Produits	MONTANT
760	Reprise d'amortissement	-
762	Reprise de provisions pour risques et charges exceptionnelles (litige)	€ 25 909 055,80
763	Plus-value sur réalisation d'actifs immobilisés	€ 75 250,00
764	Autres produits exceptionnels	€ 60,44
768	Autres produits exceptionnels	€ 833,86
769	Produits relatifs aux exercices antérieurs	€ 42 325 256,12
	Total	€ 68 310 456,22

CODE	Détail des produits relatifs aux exercices antérieurs	MONTANT
7690	Produits facturation relatifs aux exercices antérieurs	€ 617 381,87
7691	Rattrapages relatifs aux exercices antérieurs	€ 324 623,50
7692	Rémunérations et charges sociales relatives aux exercices antérieurs	€ 1 853 616,58
7693	Reprise s/amortissements antérieurs	€ 57 602,15
7694	Recettes relatives aux exercices antérieurs	€ 4 832 170,95
7695	Ristournes relatives aux exercices antérieurs	€ 898 506,62
7697	Produits exercices antérieurs (rétrocessions)	€ 121 613,20
76990	Autres produits relatifs aux exercices antérieurs	€ 683 821,21
76991	Rattrapages relatifs aux exercices antérieurs (BMF)	€ 32 935 920,04
	Total	€ 42 325 256,12

Les tableaux ci-dessus correspondent aux soldes comptables avant retraitement des comptes réciproques.

4.9. Réductions de valeurs et provisions 2023

CODE	Réductions de valeurs et provisions 2023	MONTANT
630	Amortissements	€ 20 650 243,92
631/4	Réductions de valeur sur actifs circulants	€ -620 294,74
635	Provisions pour risques et charges	€ 121 809,95
636/7	Provisions pour grosses réparations, gros entretiens	€ -7 097 546,61
	Total	€ 13 054 212,52

4.10. Détail des provisions 2023

Nature	Compte	Solde 31.12.2022	Utilisations 2023	Dotation 2023	Reprise 2023	Solde 31.12.2023
Provisions pour pensions et obligations similaires	160€	3.103.490,55€	- 361.313,38€	483.123,33€	-€	3.225.300,50€
Provisions pour arriérés de rémunérations	163€	1.027.513,41€	- 1.027.513,41€	-€	-€	-€
Provisions pour autres risques et charges	164€	65.314.060,47€	-7.314.710,51€	1.359.103,67€	-26.023.482,16€	33.334.971,47€
Sous-total classe 16		69.445.064,43€	-8.703.537,30€	1.842.227,00€	-26.023.482,16€	36.560.271,97€
Réductions de valeurs sur créances commerciales	409€	6.440.038,69€	-1.641.832,89€	1.161.567,84€	- 135.229,69€	5.824.543,95€
Réduction de valeur sur autres créances	419€	18.840,77€	-€	-€	-4.800,00€	14.040,77€
Pécules de vacances	456€	9.190.289,75€	-9.976.480,44€	11.058.884,80€	-€	10.272.694,11€
Sous-total classe 4		15.649.169,21€	-11.618.313,33€	12.220.452,64€	-140.029,69€	16.111.278,83€
Total		85.094.233,64€	-20.321.850,63€	14.062.679,64€	-26.163.511,85€	52.671.550,80€

A person in a yellow lab coat is shown in profile, looking at a stack of medical charts. The background is a laboratory with various pieces of equipment, including a syringe and a bottle. The entire image has a warm, orange-toned overlay. The text "POINTS COMPLÉMENTAIRES" is overlaid in white, bold, sans-serif font.

POINTS COMPLÉMENTAIRES

POINTS COMPLÉMENTAIRES

VIVALIA détient une part sociale au capital de Idelux Projets Publics (25€) et une part B au capital de l'Intercommunale de Mutualisation Informatique et Organisationnelle (3,71€).

Suite aux modifications statutaires intervenues au niveau d'EthiasCo, VIVALIA est passé du statut de membre affilié à l'Association d'assurances mutuelles EthiasCo Droit Commun à celui de membre coopérateur de EthiasCo SC. Vivalia détient 85 parts sociales au capital de EthiasCo SC d'une valeur nominale de 8 602,90€ par part, soit une part de l'apport/capital souscrit et appelé pour un total

de 731 246,50€. Cette participation est comptabilisée en 2023 dans nos comptes dans la Rubrique comptable 28 du bilan, en tant qu'immobilisation financière.

Des premiers dividendes relatifs à l'année 2022 ont été versés courant 2023 pour un montant de 15 470€ et sont comptabilisés dans nos comptes 2023 dans la rubrique comptable 75 du compte de Résultats «Produits des immobilisations financières».

VIVALIA ne détient pas de succursale.



BILAN SOCIAL CONSOLIDÉ

BILAN SOCIAL CONSOLIDÉ

BILAN SOCIAL établi selon le MODELE COMPLET

MENTION DES MONTANTS EN UNITES D'EUROS

Dénomination: **VIVALIA**

Forme juridique: **Société coopérative à responsabilité limitée**

Adresse: **Chaussée de Houffalize, 1**

Code postal: **6600**

Commune: **BASTOGNE**

Numéro d'entreprise: **0214567166**

Description de l'activité principale de l'entreprise: **Secteur hospitalier**

Bilan social relatif à l'exercice comptable qui couvre la période du 01 / 01 / 2023 au 31 / 12 / 2023.

Responsable de l'entreprise à contacter

Nom: **BINAME Michel**

Téléphone: **061/240 330** Téléfax: **061/240 346**

Adresse e-mail: **biname.michel@vivalia.be**

Signature pour l'entreprise:


M. BINAME
Directeur des Ressources Humaines

ANALISA 2021

ETAT DES PERSONNES OCCUPEES

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ENTREPRISE A INTRODUIT UNE DECLARATION DIVONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GENERAL DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice

Nombre moyen de travailleurs

Temps plein
Temps partiel
Total en équivalent-temps plein (ETP)

Montres effectif d'heures payées

Temps plein
Temps partiel
Total

Frais de personnel

Temps plein
Temps partiel
Total

Montant des avantages accordés en sus du salaire

Codex	Total	1. Hommes	2. Femmes
*001	1 007,38	413,07	1 178,00
*002	2 130,34	187,76	1 872,56
*003	3 018,51	521,83	2 496,68
Montres effectif d'heures payées			
*001	2589 227,24	124 774,87	2 025 918,57
*002	2589 227,75	185 567,30	2 315 362,45
*003	5 178 454,99	310 342,17	4 454 350,88
Frais de personnel			
*001	120 621 177,30	26 113 027,26	81 307 060,66
*002	104 811 310,35	7 155 020,54	101 025 289,41
*003	229 262 225,87	44 230 457,50	189 051 388,07
Montant des avantages accordés en sus du salaire			
*003	0,00	0,00	0,00

Au cours de l'exercice précédent

Nombre moyen de travailleurs en ETP
Nombre d'heures effectives payées
Frais de personnel

Montant des avantages accordés en sus du salaire

Codex	E. Total	1E. Hommes	2E. Femmes
*003	3 128,55	549,80	2 478,75
*002	5 402 055,85	333 060,07	4 438 410,60
*003	333 274 189,39	38 179 103,58	189 025 083,71
Montant des avantages accordés en sus du salaire			
*003	0,00	0,00	0,00

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ENTREPRISE A INTRODUIT UNE DECLARATION DIVONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GENERAL DU PERSONNEL (suite)

A la date de clôture de l'exercice

Nombre de travailleurs

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée
Contrat à durée déterminée
Contrat pour l'exécution d'un travail temporaire ou d'un autre travail temporaire

Par sexe

Hommes

de niveau primaire
de niveau secondaire
de niveau supérieur, non universitaire
de niveau universitaire

Femmes

de niveau primaire
de niveau secondaire
de niveau supérieur, non universitaire
de niveau universitaire

Par catégorie professionnelle

Personnel de direction
Employés
Ouvriers
Autres

Codex	4. Temps plein	3. Temps partiel	5. Total en équivalent-temps plein
100	1 007,38	2 164,00	3 018,18
Par type de contrat de travail			
110	409,30	1 857,00	2 707,11
111	112,30	159,00	186,00
112	0,00	0,00	0,00
113	24,38	48,00	60,88
Par sexe			
Hommes			
120	43,30	77,00	93,34
121	150,30	68,00	102,82
122	182,55	64,00	204,56
123	56,33	11,00	74,20
Femmes			
130	154,30	1 860,00	2 480,66
Par niveau			
120	79,30	78,00	152,39
121	414,30	124,00	622,68
122	531,30	67,00	1 087,05
123	150,30	139,00	269,64
Par catégorie professionnelle			
130	0,30	0,00	0,00
131	1 029,30	1 029,00	2 029,84
132	186,30	304,00	389,24
133	0,38	0,00	0,00

TABEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE
ENTREES

Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONIA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

- Contrat à durée indéterminée
- Contrat à durée déterminée
- Contrat pour l'exécution d'un travail temporaire déterminé
- Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalent temps plein
225	532,00	1 508,00	1 224,85
210	269,00	222,00	482,46
211	103,00	1 289,00	678,90
212	0,00	0,00	0,00
215	60,00	59,00	122,82

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONIA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

- Contrat à durée indéterminée
- Contrat à durée déterminée
- Contrat pour l'exécution d'un travail temporaire déterminé
- Contrat de remplacement

Par motif de fin de contrat

- Fin de vie
- Préparation
- Licenciement
- Autre motif
- dans le nombre de personnes qui ont cessé ou mis à mi-temps, à partir des services à la profit de l'entreprise comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalent temps plein
335	497,00	1 056,00	1 462,74
310	199,00	451,00	305,46
311	202,00	1 008,00	742,27
312	0,00	0,00	0,00
315	69,00	59,00	112,78
340	27,00	74,00	71,84
341	0,00	0,00	0,00
342	1,00	0,00	0,00
343	399,00	1 288,00	1 084,94
350	0,00	0,00	0,00

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Initiatives en matière de formation professionnelle continue

à caractère formel à charge de l'employeur

- Nombre de travailleurs concernés
- Nombre d'heures de formation réalisées
- Coût net pour l'entreprise
- coût net par élève (coût net des formations)
- coût net par élève payé (coût net des formations à destination des bénéficiaires subordonnés et autres avantages financiers nets (à déduire))

Initiatives en matière de formation professionnelle continue

à caractère incluant formel ou informel à charge de l'employeur

- Nombre de travailleurs concernés
- Nombre d'heures de formations réalisées
- Coût net pour l'entreprise

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale

à charge de l'employeur

- Nombre de travailleurs concernés
- Nombre d'heures de formations réalisées
- Coût net pour l'entreprise

Codes	Hommes	Femmes	Totale
5801	0,00	5811	285,00
5802	1 282,00	5812	7 256,71
5803	50 773,00	5813	260 336,00
5804	0,00	5814	0,00
5805	0,00	5815	0,00
5806	0,00	5816	0,00
5821	0,00	5831	0,00
5822	0,00	5832	0,00
5823	0,00	5833	0,00
5841	0,00	5851	0,00
5842	0,00	5852	0,00
5843	0,00	5853	0,00



RAPPORT DU COMITÉ DE RÉMUNÉRATION



Vivalia SC
Chaussée de Houffalize, 1
6600 Bastogne
214.567.186

RAPPORT ANNUEL 2023 DU COMITE DE REMUNERATION DE L'INTERCOMMUNALE VIVALIA (ART. L 1523-17 § 2 CDLD)

1. Préambule.

L'Intercommunale VIVALIA a été constituée le 21 octobre 2008 par un processus de fusion-absorption et un apport d'activités. Elle résulte de la fusion entre les AIOMS des arrondissements d'Arlon-Virton, l'AIOMS de l'Ardenne, l'AIOMS de la Haute Lesse, l'AIOMS de l'Arrondissement de Bastogne et l'AIOMS IFAC et l'apport, par la Province de Luxembourg, d'une de ces branches d'activité, à savoir le Centre Universitaire Psychiatrique La Clairière. Sont associées les 44 communes luxembourgeoises, 3 communes namuroises et les Province de Luxembourg et de Namur.

Suite au processus de fusion/absorption de 2008, cohabitent, au sein de Vivalia, 7 statuts administratifs et pécuniaires.

Pour les rémunérations du personnel de direction, dans le cadre de leurs responsabilités transversales, il leur est appliqué des échelles de traitement créées dans le respect du CDLD pour la fonction dirigeante locale et le Conseiller stratégique, les barèmes IFIC, nouveau modèle salarial cohérent conçu pour les secteurs des établissements et services de santé pour les autres. Les échelles en question ainsi que le déploiement du nouveau modèle salarial ont fait l'objet de décisions préalables du Conseil d'administration moyennant le respect du processus de concertation et de négociation syndicale.

Pour répondre aux exigences de l'art. L 1523-17 § 2 du CDLD, le Comité de rémunération a arrêté son rapport annuel 2023.

Pour rappel, la nouvelle rédaction de l'article précité est la suivante :

§2. Le comité de rémunération émet, après en avoir informé le conseil d'administration, des recommandations à l'assemblée générale pour chaque décision relative aux jetons de présences, aux éventuelles indemnités de fonction et à tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux membres des organes de gestion et du comité d'audit.

Il établit annuellement et approuve un rapport d'évaluation écrit portant sur la pertinence des rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non accordés aux membres des organes de gestion et aux fonctions de direction au cours de l'exercice précédent ainsi que sur la politique globale de la rémunération.

Il émet des recommandations au Conseil d'administration.

Il propose au conseil d'administration, une justification circonstanciée des rémunérations autres que les simples jetons de présence.

Ce rapport est transmis au conseil d'administration et est annexé au rapport de gestion établi par les administrateurs en vertu de l'article L1523-16, alinéa 4.

2. La composition du Comité de rémunération.

Les membres du Comité de rémunération sont : MM. Denis COLLARD, Elie DEBLIRE, Roland DEOM, Michel JACQUET et Annick VAN DEN ENDE, Présidente.

3. Les dates des réunions en 2023.

En 2023, le Comité de rémunération s'est réuni le 9 mai.

4. La politique globale de rémunération de l'intercommunale VIVALIA.

En 2023, les lignes directrices de la politique globale de rémunération sont maintenues.

En matière de rémunération, il y a lieu de distinguer les membres des organes de gestion et les membres des fonctions de direction.

4.1. La politique de rémunération à l'égard des membres des organes de gestion et du Comité d'audit.

La politique de rémunération est le respect sensu stricto des dispositions du CDLD et de l'annexe 1^{er} du dit CDLD en matière de rémunération des Présidence, Vice-Présidence, administrateurs et observateurs.

Recommandations du Comité de rémunération à l'Assemblée générale, relatives aux jetons de présence, indemnités de fonction et avantages en nature.

Identiques à celles proposées à l'Assemblée générale du 2 juillet 2020, elles n'ont pas fait l'objet d'une délibération spécifique en 2023.

Les règles appliquées sont conformes aux décrets modifiant le CDLD en vue de renforcer la gouvernance et la transparence dans l'exécution des mandats publics au sein de structures locales et supra-locales et de leurs filiales.

Règles de rémunération des administrateurs :

Il est prévu :

- un montant de 125 euros par jeton de présence indexé (montant rattaché à l'indice-pivot 138,01 du 1^{er} janvier 1990) dans les organes de gestion de l'association ; si plusieurs réunions sont organisées le même jour, il n'y a qu'un seul jeton de présence payé à l'administrateur effectivement présent ; on entend par organe de gestion donnant droit à une rémunération : le conseil d'administration, le comité d'audit, le bureau exécutif, les organes restreints de gestion ; le montant est dû en raison de la présence et participation à l'entièreté de la réunion ;
- un remboursement des frais kilométriques réellement exposés selon les arrêtés en vigueur pour les participations aux réunions ci-avant mentionnées ;
- pas de rémunération prévue pour le Comité de rémunération ;
- pas de rémunération fixe, ni avantage en nature complémentaire payés aux administrateurs ;
- un remboursement de frais éligibles selon l'arrêté du Gouvernement wallon du 31 mai 2018.

Règles de rémunération de la Présidence :

Il est prévu :

- une rémunération annuelle brute d'un montant de 17.140,41 euros (Indice-pivot 138,01) ;
- pas de jeton de présence, ni autre avantage en nature complémentaire ;
- un remboursement des frais kilométriques réellement exposés selon les arrêtés en vigueur ;
- un remboursement de frais éligibles selon l'arrêté du Gouvernement wallon du 31 mai 2018 ;
- la rémunération du Président telle que prévue est calculée pour la participation à l'ensemble des réunions des organes de gestion auxquelles il est tenu de participer ; lorsqu'un défaut de participation a été constaté, le montant de rémunération est réduit à due concurrence.

Règles de rémunération de la Vice-présidence :

Il est prévu :

- une rémunération annuelle brute d'un montant de 12.855,31 euros (75 % du Président) (indice-pivot 138,01) ;
- pas de jeton de présence, ni autre avantage en nature complémentaire ;
- un remboursement des frais kilométriques réellement exposés selon l'arrêté du Gouvernement wallon en la matière ;
- un remboursement de frais éligibles selon l'arrêté du Gouvernement wallon du 31 mai 2018 ;
- la rémunération du Président telle que prévue est calculée pour la participation à l'ensemble des réunions des organes de gestion auxquelles il est tenu de participer ; lorsqu'un défaut de participation a été constaté, le montant de rémunération est réduit à due concurrence.

Règles de rémunération pour les observateurs :

Il est prévu :

- un remboursement des frais kilométriques réellement exposés selon les arrêtés en vigueur ;
- pas de jeton de présence, pas de rémunération fixe, ni avantages en nature complémentaire.

Critères suivant annexe 1er du CDLD, fixant les plafonds applicables en matière de rémunération et d'avantages en nature dans le cadre de l'exercice des mandats dérivés – Article L5311-1, §6.

1) Population

Province de Luxembourg :	282.946
Communes de Rochefort, Somme - Leuze et Vresse /s /Semois	20.777
Total	307.299

Score = 0,75

2) Chiffre d'affaires

Comptes 70 à 74 exercice social 2018 366.235.688,57 €

Score = 1

3) Personnel occupé en ETP

Situation au 31.12.2018 (code 1003 du bilan social consolidé) 2.982,25

Score = 1

Score total et plafond

2,75 → plafond 5 = 17.140,41 €

4.2. La politique de rémunération à l'égard des membres des fonctions de Direction.

Les décisions, prises lors des engagements ou prolongations de décisions, ont été prises directement par le Conseil d'administration, conformément aux Statuts administratif et pécuniaire, au Règlement de travail et aux Car, GSM et PC policy, lesquels ont été soumis préalablement à la Concertation et Négociation syndicale ainsi qu'à l'approbation du Service Public de Wallonie.

Ces rémunérations tiennent compte du caractère transversal des dites fonctions à l'appui de la réalisation de l'objet social de l'intercommunale.

Elles ont été adaptées dans le cadre de la mise en place de la Nouvelle gouvernance et du modèle salarial IFIC.

Les échelles de traitement de la fonction dirigeante locale (DG1) et du Conseiller stratégique (CS1) ont été créées dans le respect du CDLD par décision du Conseil d'administration des 07/02/21 et 14/12/21.

Les barèmes IFIC constituent un nouveau modèle salarial cohérent, conçu pour les secteurs des établissements et services de santé.

Le modèle salarial repose sur une classification de fonctions analytiques qui place la fonction exercée au cœur du principe de rémunération.

Chaque fonction décrite et pondérée selon la méthode IFIC est positionnée dans une catégorie qui détermine le barème qui lui est applicable.

Il constitue le fondement d'une harmonisation progressive de la rémunération entre les travailleurs des secteurs de la santé. L'intégrer a été une nécessité. Celui de la RGB devenant extinctif.

Pour les fonctions de Direction, les anciens grades et barèmes RGB A6SP/A6 et supérieurs ne sont pas transposables en raison du plafonnement à la catégorie maximale 20. Des fonctions et catégories (21 à 26) ont donc été créées, par décision du Conseil d'administration des 15/11/22 et 01/12/22, dans le prolongement du modèle IFIC.

VIVALIA développe des activités principalement liées à son core-business hospitalier mais également des activités complémentaires dans ses secteurs de l'Aide Médicale Urgente (AMU), de la Prise en Charge de la Personne Âgée (PCPA) et de l'Extra-Hospitalier.

Les activités décrites ci-avant se répartissent dans 6 sites hospitaliers, 1 polyclinique, 4 maisons de repos et maisons de repos et de soins pour personnes âgées, 1 maison de soins psychiatrique et 1 maison d'habitations protégées toutes les deux exploitées dans le cadre d'une même ASBL.

Ces institutions comptent 1190 lits hospitaliers agréés, 457 en MRPA/MRS, 16 places en habitations protégées et 32 lits en maison de soins psychiatriques, 3 X 18 places d'accueil en crèche, emploient près de 3700 personnes et s'adjoignent les services d'environ 496 médecins spécialisés et 139 paramédicaux indépendants.

Les investissements réalisés en 2023 sous la forme de marchés publics étaient de 38.484.689,34 € TVAC.

Ci-après, quelques chiffres représentatifs, issus des bilans et comptes annuels 2022 et 2023.

Année	2022	2023
ETP personnel	2.733,29	2.742,97
Rémunérations et charges sociales (G2)	203.244.189,30€	229.252.826,9 /€
Chiffre d'affaires (70)	396.823.596,96 €	440.713.754,69 €
Actifs immobilisés (20/28)	255.024.670,71 €	261.557.661,57 €
Actifs circulants (29/58)	229.270.323,96 €	218.937.659,22 €
Capital (10)	53.859.350,00 €	53.859.350,00 €

5. La pertinence des rémunérations et de tout autre avantage éventuel, pécuniaire ou non.

5.1. La Présidence et la Vice-présidence

Le régime des indemnités de fonction, et non pas celui des jetons de présence, se justifie par la participation du Président et du Vice-président à des réunions autres que les Conseils d'administration, dans le cadre de la Loi sur les hôpitaux et les autres établissements de soins, des décrets de la Région Wallonne en matière de gestion des MR/MRS, de la concertation et de la négociation syndicale et des Jurys d'examen.

5.2. Les administrateurs.

L'octroi d'un jeton de présence, identique au jeton attribué aux Conseillers provinciaux, à un administrateur pour sa participation aux réunions de Conseils d'administration et du Comité d'audit se justifie par son investissement nécessaire et le travail réalisé liés aux activités gérées par VIVALIA. Ils bénéficient également du remboursement des frais de déplacement suivant l'Arrêté ministériel en vigueur.

5.3. L'observateur.

Il y a lieu de mentionner qu'un observateur ne percevra pas de jeton de présence ni de remboursement de frais de déplacement alors que ses obligations sont pour le moins identiques à celle d'un administrateur, hormis la capacité décisionnelle.

5.4. Les membres des fonctions de Direction.

Les échelles de traitement sont en 2023 :

- Les barèmes DG1 et CS1 pour le Directeur général et le Conseiller stratégique.
- Les barèmes IFIC (catégorie 20) et hors – IFIC (catégorie 21 à 26).

Les primes de transversalité liées à une expertise spécifique, une responsabilité dans le cadre du projet d'entreprise et à l'exercice d'une fonction transversale sont intégrées dans ces nouveaux barèmes IFIC.

Les packs mobilité et communication octroyés sont justifiés par la dispersion des institutions de VIVALIA sur tout le territoire de la Province de Luxembourg et les déplacements vers les diverses Autorités publiques et organismes divers.

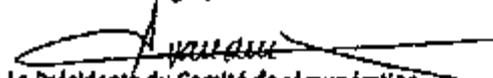
Les rémunérations des Président, Vice-président, administrateurs et membres des fonctions de Direction sont détaillées dans le rapport de rémunération 2023 destiné au Conseil d'administration.

6. Les recommandations/conclusions.

Le Comité de rémunération a pris connaissance du contenu du Rapport de rémunération destiné au Conseil d'administration et a entendu les explications données en séance du 30/04/24.

1. Il a apprécié la présentation faite par la DRH du nouveau logigramme qui intègre la notion de « parcours du manager ». Il tend à insuffler une certaine dynamique et à rompre avec les anciennes visions du passé enfermées dans des carcans.
2. Il souhaite disposer des Informations qui lui permettrait d'analyser les effets sur les pensions.
3. Il souhaite que l'ensemble des coûts patronaux soient fournis de manière à disposer de l'impact annuel total à charge de l'intercommunale.
4. Il se réjouit de constater que les rémunérations du Président, du Vice-président et des administrateurs sont maîtrisées dans le respect des règles prescrites par le COLD. Il déplore néanmoins le fait qu'elles n'évoluent pas dans une plus grande mesure.

Ainsi fait à Bastogne, le 30 avril 2024


La Présidente du Comité de rémunération
Annick Van den Ende



RAPPORT DE
RÉMUNÉRATION
DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION



Vivalia SC
Chaussée de Houffalize, 1
6600 Bastogne
214.567.166

Projet de délibération pour le Conseil d'administration du 21 mai 2024 - Rapport de rémunération 2023.

Vu le CDLD dans sa dernière version en vigueur, en particulier l'article L6421-1 ;

Considérant qu'il y a lieu d'établir un rapport de rémunération écrit reprenant un relevé individuel et nominatif des jetons, rémunérations, ainsi que les avantages en nature perçus dans le courant de l'exercice comptable précédent, par les mandataires, les personnes non élues et les titulaires de la fonction dirigeante locale ;

Considérant que la disposition précitée précise que ce rapport contient aussi les informations individuelles et nominatives sur les rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux titulaires des fonctions de direction ;

Il est proposé au Conseil d'administration d'arrêter le rapport de rémunération 2023 tel que repris ci-dessous ;

Il sera intégré au Rapport annuel 2023 ;

RAPPORT DE REMUNERATION 2023 DE L'INTERCOMMUNALE VIVALIA (ART. L 6421-1 du CDLD)

L'Intercommunale VIVALIA a été constituée le 21 octobre 2008 par un processus de fusion-absorption et un apport d'activités. Elle résulte de la fusion entre les AIOMS des arrondissements d'Arlon-Virton, l'AIOMS de l'Ardenne, l'AIOMS de la Haute Lesse, l'AIOMS de l'Arrondissement de Bastogne et l'AIOMS IFAC et l'apport, par la Province de Luxembourg, d'une de ces branches d'activité, à savoir le Centre Universitaire Psychiatrique La Clairière.

Sont associées les 44 communes luxembourgeoises, 3 communes namuroises et les Province de Luxembourg et de Namur.

Elle a été mise en place aux fins de créer, d'acquérir, de gérer et d'exploiter sur le territoire de ses associés, des institutions médico-sociales, telles que cliniques, maternités, centres de santé, homes pour personnes âgées ou pour enfants, institutions pour enfants handicapés et

centres d'accueil ainsi que d'organiser et gérer tout service s'occupant au sens large d'assistance et de soins extra-hospitaliers. L'Intercommunale VIVALIA développe des activités principalement liées à son core-business hospitalier mais également des activités complémentaires dans ses secteurs de l'Aide Médicale Urgente, de la Prise en Charge de la Personne Âgée et de l'Extra-Hospitalier.

Les activités décrites ci-avant se répartissent dans 6 sites hospitaliers, 1 polyclinique, 4 maisons de repos et maisons de repos et de soins pour personnes âgées, 1 ASBL d'habitations protégées et de maison de soins psychiatriques. Ces institutions comptent 1190 lits hospitaliers agréés, 457 en MRPA/MRS, 16 places en habitations protégées et 32 lits en maison de soins psychiatriques, 3 X 18 places d'accueil en crèche, emploient près de 3700 personnes et s'adjoignent les services d'environ 496 médecins spécialisés et 139 paramédicaux indépendants.

Le montant global des investissements réalisés en 2023 était de 38.484.689,34 € TVAC.

Ci-après, quelques chiffres représentatifs, issus des bilans et comptes annuels 2022 et 2023.

Année	2022	2023
ETP personnel	2.733,29	2.742,97
Rémunérations et charges sociales (62)	203.244.189,30€	229.252.826,97€
Chiffre d'affaires (70)	396.873.596,96 €	440.713.754,69 €
Actifs immobilisés (20/28)	255.024.670,71 €	261.557.661,57 €
Actifs circulants (29/58)	229.270.323,96 €	218.937.659,22 €
Capital (10)	53.859.350,00 €	53.859.350,00 €

Pour répondre aux exigences de l'art. L 6421-1 du CDLD, le Conseil d'administration a arrêté son rapport de rémunération 2023.

Pour rappel, l'article ci-avant cité précise :

Titre 2 – Relevé des jetons, rémunérations et avantages en nature des organismes locaux et supra locaux (Art. L6421-1)

Art. L6421-1 : Rapport de rémunération reprenant un relevé individuel et nominatif des jetons, rémunérations ainsi que des avantages en nature

§1° Le principal organe de gestion de l'intercommunale, des sociétés à participation publique locale significative, de l'association de pouvoirs publics visées à l'article 118 de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale, de la société de logement de service public, de l'A.S.B.L. communale ou provinciale, de la région communale ou provinciale autonome, de l'association de projet ou de tout autre organisme supra local établit un rapport de rémunération écrit reprenant un relevé individuel et nominatif des jetons, rémunérations ainsi que des avantages en nature perçus dans le courant de l'exercice comptable précédent, par les mandataires, les personnes non élues et les titulaires de la fonction dirigeante locale.

Ce rapport contient les informations, individuelles et nominatives, suivantes :

1° les jetons de présence, les éventuelles rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux membres des organes de gestion et du comité d'audit, en fonction de leur qualité d'administrateur titulaire d'un mandat originaire ou non élu, de président ou

de vice-président, ou de membre d'un organe restreint de gestion ou du bureau exécutif ou du comité d'audit, ainsi que la justification du montant de toute rémunération outre qu'un jeton de présence au regard du rôle effectif du président, vice-président, ou au membre du bureau exécutif au sein de l'intercommunale ;

2° les rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux titulaires des fonctions de direction ;

3° la liste des mandats détenus dans tous les organismes dans lesquelles l'institution détient des participations directes ou indirectes, ainsi que les informations relatives aux rémunérations liées à ces mandats ;

4° pour le titulaire de la fonction dirigeante locale, la liste des mandats détenus dans tous les organismes dans lesquels l'intercommunale détient des participations directement ou indirectement, ainsi que la rémunération annuelle perçue pour chacun de ces mandats ;

5° la liste des présences aux réunions des différentes instances de l'institution.

Ce rapport est adopté par le principal organe de gestion et mis à l'ordre du jour de l'assemblée générale du premier semestre de chaque année et fait l'objet d'une délibération. A défaut, l'assemblée générale ne peut pas se tenir. Ce rapport est annexé au rapport annuel de gestion établi par les administrateurs. Le rapport est établi conformément au modèle fixé par le Gouvernement.

§2. Le conseil communal, provincial ou de C.P.A.S. établit un rapport de rémunération écrit reprenant un relevé individuel et nominatif des jetons, rémunérations ainsi que des avantages en nature perçus dans le courant de l'exercice comptable précédent par les mandataires et les personnes non élues.

Ce rapport contient les informations, individuelles et nominatives, suivantes :

1° les jetons de présence, les éventuelles rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux mandataires et aux personnes non élues ;

2° la liste des mandats détenus dans tous les organismes dans lesquelles l'institution détient des participations directes ou indirectes, ainsi que les informations relatives aux rémunérations liées à ces mandats ;

3° la liste des présences aux réunions des différentes instances de l'institution.

Ce rapport est adopté au plus tard le 30 juin. Il est adopté en séance publique du conseil communal ou provincial.

Le rapport est établi conformément au modèle fixé par le Gouvernement.

...

Le Comité de rémunération, pour sa part, a établi son rapport annuel 2023 conformément à l'article L1523-17§2.

1. Les dates des réunions des organes en 2023.

Le Conseil d'administration s'est réuni, à 11 reprises, les : 31/01-07/02-24/02-22/03-12/04-16/05-23/05-27/06-05/09-17/10-14/11

Le Bureau exécutif s'est réuni, à 21 reprises, les : 10/01-24/01-07/02-07/03-21/03 04/04 18/04-16/05-30/05-13/06-27/06-13/07-22/08-05/09-19/08-03/10 17/10-07/11-21/11-05/12-19/12

Le Comité de rémunération s'est réuni, une seule fois, le : 09/05

Le Comité d'audit s'est réuni, à 5 reprises, les : 09/03-09/05-16/05-06/07-05/10

2. Les participations des membres aux organes de gestion.

Les participations des administrateurs aux réunions (exprimées en %) du Conseil d'administration :

PLANCHARD Yves, Président, membre du CA : 100
BONNET Coralie, membre du CA : 100
BONTEMPS Philippe, Vice-Président, membre du CA : 82
COLLARD Denis, membre du CA : 91
COLLIN René, membre du CA : 73
CORNET Marianne, membre du CA : 64
DE MUL Stéphan, membre du CA : 91
DEBLIRE Elie, membre du CA : 100
DENIS Timothé, membre du CA – fin de mandat au 22/03/23 : 27
DEOM Roland, membre du CA : 91
GILLARD Dominique, membre du CA : 91
GUILLAUME Sylvie, membre du CA – début de mandat au 22/03/23 : 73
JACQUET Michel, membre du CA : 64
MEYER Jean-Marie, membre du CA : 82
MIRI Kamal, membre du CA : 91
MOUZON Christoph, membre du CA : 100
PETRE Brigitte, membre du CA : 82
PIRARD Pierre, membre du CA : 91
THFODORE Sylvie, membre du CA : 73
VANDENENDE Annick, membre du CA : 91
WAUTHOZ Vincent, membre du CA : 100

Les participations des administrateurs aux réunions (exprimées en %) du Bureau exécutif :

BONNET Coralie : 100
WAUTHOZ Vincent : 95
GILLARD Dominique : 90
PLANCHARD Yves : 100
BONTEMPS Philippe : 95

Les participations des administrateurs aux réunions (exprimées en %) du Comité de rémunération :

DEOM Roland : 100
DEBLIRE Elie : 100
COLLARD Denis : 0
JACQUET Michel : 100
VANDENENDE Annick : 100

Les participations des administrateurs aux réunions (exprimées en %) du Comité d'audit :

DEOM Roland : 100

MOUZON Christoph : 20

MEYER Jean-Marie : 60

VANDENENDE Annick : 100

JACQUET Michel : 100

4. Les jetons de présence, éventuelles indemnités de fonction de tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux membres des organes de gestion, en fonction de leur qualité d'administrateur, de président ou de vice-président, ou de membre d'un organe restreint de gestion.

4.1. La Présidence et la Vice-présidence.

Le montant des indemnités de fonction octroyées à la Présidence et à la Vice-présidence de VIVALIA était de 57.513,19 € pour 53.770,86 € en 2022 soit une augmentation de 6,9 %.

Le détail est repris ci-après :

Nom-Prénom	Fonction	Indemnités de fonction
BONTEMPS Philippe	Vice-président	23.176,97 €
PLANCHARD Yves	Président	34.336,22 €

En 2023, les frais des déplacements de la Vice-présidence étaient de 3.454,64 € (1.991,50 € en 2022) dans le cadre de sa participation aux réunions d'Assemblée générale, Conseil d'administration, Bureau exécutif, Comité de négociation et de concertation syndicale, Comité de concertation bien-être au travail, COSTRAT, CPCGMH, Jurys d'examens, ...

Un montant de 4.930,10 € a été remboursé à la Présidence pour frais de représentation, pour 5.276,35 € en 2022.

4.2. Les administrateurs.

Le montant global des jetons de présence¹ revenant aux administrateurs était de 61.547,30 € pour les réunions du Conseil d'administration, du Bureau exécutif et du Comité d'audit, pour 56.183,56 € en 2022 soit une augmentation de 9.5 %.

¹ Le montant brut annuel indexé du jeton de présence est de (base 125 €) 249,99 € à novembre – 254,99 € en décembre.

² Sur base de l'arrêté royal du 18 janvier 1965 portant réglementation générale en matière de frais de parcours. Adaptation du montant de l'indemnité kilométrique et modifications ultérieures.

Le montant total des remboursements des frais kilométriques² a été de 10.178,52 € pour 10.579,55 € en 2022.

Les détails sont repris ci-après :

Nom-Prénom	Titre	Jetons de présence	Frais de déplacements	Total
BONNET Coraïe	Membre du CA	6.995,30 €	631,31 €	7.626,61 €
COLLARD Denis	Membre du CA	2.735,46 €	75,66 €	2.811,12 €
COLLIN René	Membre du CA	7.235,49 €	433,53 €	7.669,02 €
CORNET Marianne	Membre du CA	1.749,93 €	291,57 €	2.041,50 €
DE MUL Stéphan	Membre du CA	2.735,47 €	560,24 €	3.295,71 €
DEBLIRE Elie	Membre du CA	2.985,45 €	1.008,53 €	3.993,98 €
DENIS Timothé	Membre du CA	749,97 €	79,65 €	829,62 €
DEOM Roland	Membre du CA	3.480,81 €	233,18 €	3.713,99 €
GILLARD Dominique	Membre du CA	6.495,32 €	1.546,29 €	8.041,61 €
GUILLAUME Sylvie	Membre du CA	1.999,92 €	254,09 €	2.254,91 €
JACQUET Michel	Membre du CA	2.730,84 €	725,66 €	3.457,50 €
MÉYER Jean-Marie	Membre du CA	3.235,44 €	688,33 €	3.923,77 €
MITRI Kamal	Membre du CA	2.499,90 €	510,29 €	3.010,19 €
MOUZON Christoph	Membre du CA	3.235,45 €	215,30 €	3.450,75 €
PETRE Brigitte	Membre du CA	2.485,48 €	489,37 €	2.974,85 €
PIRARD Pierre	Membre du CA	2.735,47 €	379 €	3.114,47 €
THEODORE Sylvie	Membre du CA	1.999,92 €	178,54 €	2.178,56 €
VAN DEN ENDE Annick	Membre du CA	3.716,37 €	633,36 €	4.349,74 €
WAUTHOZ Vincent	Membre du CA	6.745,31 €	1.242,62 €	7.987,93 €

Commentaire :

- A la suite d'une erreur, une séance du Conseil d'administration (28/05/22) n'a pas été rémunérée. Une régularisation a été réalisée en 2023. Sauf erreur ou omission, elle concerne les administrateurs Bonnet, Collard, Collin, De Mul, Deblire, Gillard, Meyer, Mouzon, Petre, Pirard, Van den Ende et Wauthoz. Ils ont reçu un jeton de présence de 235,57 € et le remboursement de frais kilométriques à imputer sur les mandats exercés en 2022.

Un jeton du Comité d'audit (20/05/22) de 230,95 € a été payé aux administrateurs, membres du Comité d'audit, Déom, Jacquet et Van den Ende. A imputer sur l'exercice 2022.

5. Les rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux fonctions de direction.

5.1. La rémunération (hors charges patronales) et avantages du Directeur général s'élève à 243.607,16 €, pour 230.390,88 € en 2022 soit une augmentation de 5.7 %. Le montant se décompose comme suit :

Total rémunération annuelle	240.765,22 €
Total avantages extra légaux ³	2.841,94 €
Total général	243.607,16 €

5.2. Les rémunérations (hors charges patronales) et avantages de tous les membres salariés du COMEX/CODIR et des autres fonctions de direction s'élèvent à 1.932.246,47 €, pour 1.530.831,54 € en 2022 soit une augmentation de 26.2 % (en ce compris l'intégration du déploiement du nouveau modèle salarial avec effets au 01/03/22). Le montant se décompose comme suit :

Total rémunérations annuelles	1.872.827,96 €
Total avantages extra légaux ⁴	59.418,51 €
Total général	1.932.246,47 €

Les détails de tous les membres salariés du COMEX/CODIR et des autres fonctions de direction sont repris ci-après :

³ Céd les avantages de toute nature et les avantages extralégaux (chèque repas, chèque cadeau, AIN)

⁴ Céd les avantages de toute nature et les avantages extralégaux (chèque repas, chèque cadeau, ATN)

Nom-Prénom	Fonction	Rémunération annuelle	Avantages extra légaux	Total
BINET Olivier	Directeur Pôle extrahospitalier	190.429,59 €	5.924,20 €	196.353,79 €
LESPAGNARD Bertrand	Directeur Pôle opérations	182.280,87 €	3.021,39 €	185.302,26 €
LOUIS Anne Laure	Directrice financière	132.047,94 €	4.746,85 €	136.794,79 €
LEROY Bénédicte	Directrice des soins infirmiers	164.145,43 €	6.449,80 €	170.595,23 €
COLLE Jacqueline	Attachée à la Direction générale	114.064,46 €	4.473,85 €	118.538,31 €
BINAMÉ Michel	Directeur des Ressources humaines	147.127,39 €	5.293,49 €	152.420,88 €
BERNARD Yves	Conseiller stratégique	229.811,98 €	2.752,99 €	232.564,97 €
LEYNEN Olivier	Directeur des pharmacies	139.178,75 €	4.143,49 €	143.322,24 €
NAMUR Fabian	Directeur de la communication	99.827,57 €	4.263,30 €	104.090,87 €
RIGUELLE France	Directrice projets et qualité	90.358,37 €	2.360,11 €	92.718,48 €
SERCKX Yves-Henri	Directeur informatique	127.254,10 €	5.634,13 €	132.888,53 €
QUEVRIN Annick	Directrice juridique et SCA	135.203,04 €	4.990,32 €	140.193,36 €
FRENAY Martine	Directrice de l'audit	121.098,17 €	5.364,59 €	126.462,76 €

5.3. Le Directeur général aux Affaires médicales, membre du COMEX, est conventionné avec VIVALIA. Le montant annuel des indemnités est de :
Docteur PIERRE Pascal (sorti au 30/09/23) : 195.663,99 €.
Docteur HEBERT Alexandre (entré le 01/09/23) : 97.742,68 €.
Soit 293.406,67 € au total pour la fonction, 263.423, 85 € en 2022 soit une augmentation de 11.3 %.

5.4. Les Directeurs médicaux des sites aigus exercent, outre les missions dévolues par la Loi sur les hôpitaux et les autres établissements de soins, des fonctions transversales. A ce titre, ils perçoivent une indemnité. En 2023 :
Docteur DELEUSE Philippe, Directeur médical de l'hôpital de Marche, Coordinateur MR/MRS : 4.000 €
Docteur CLARINVAL Olivier, Directeur médical du CHCA, BMUC : 2.777,41 €
Docteur DELRUC Vincent, Directeur médical des CSL, Coordinateur médical du projet Vivalia 2025 : 67.636,72 €

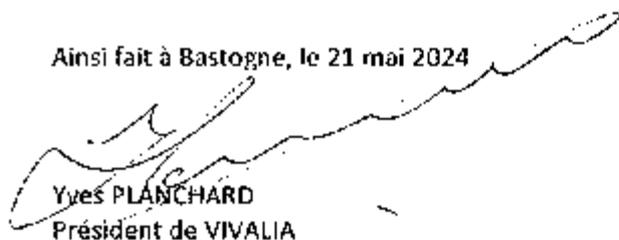
5.6. Total général des rémunérations annuelles en 2023 des Directeur général, Membres du COMEX/CODIR et autres fonctions de direction, Directeur général aux Affaires médicales et Directeurs médicaux dans le cadre de leurs mandats spécifiques.

Direction générale	243.607,16 €
Direction générale aux Affaires médicales	293.406,67 €
COMEX/CODIR et autres fonctions de direction	1.932.406,67 €
Directions médicales	74.414,13 €
Total général	2.543.834,63 €

5.5. Plan de pension complémentaire du fonctionnaire dirigeant local :

- Le titulaire de la fonction dirigeante locale est-il couvert par une assurance groupe ? ~~Oui~~ / Non
- Si oui, s'agit-il d'un plan de pension à contribution définie conformément à l'annexe 4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ? ~~Oui~~ / Non
- Le pourcentage et les conditions de l'assurance groupe sont-ils identiquement applicables à l'ensemble du personnel contractuel conformément à l'annexe 4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ? ~~Oui~~ / Non
- Montant dont a bénéficié sur l'année le titulaire de la fonction dirigeante locale dans le cadre de l'assurance groupe ? Néant.

Ainsi fait à Bastogne, le 21 mai 2024



Yves PLANCHARD
Président de VIVALIA

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA SC VIVALIA
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de la SC VIVALIA (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 28 juin 2022, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31/12/2024. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la SC VIVALIA durant deux exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion avec réserves

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2023, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 480.495.321 € et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 52.379.327 €.

À notre avis, sous réserve de l'incidence éventuelle des points décrits dans la section « Fondement de l'opinion avec réserves », ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2023, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion avec réserves

Les rattrapages relatifs au budget des moyens financiers ont été estimés sur la base des informations les plus récentes reçues du SPF Santé Publique. Néanmoins, les révisions définitives des budgets des exercices 2018 à 2023 risquent de diverger des estimations faites et de générer des impacts positifs ou négatifs sur les comptes de résultats futurs de la Société. Étant donné l'importance de la marge d'interprétation inhérente à la détermination de ces montants, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer quant à l'impact de ceux-ci sur les comptes annuels.

En globalité, les soldes à récupérer et à rétrocéder (codes 403 de l'actif et 443 du passif) pour l'exercice et les exercices antérieurs non encore révisés, s'élèvent respectivement à 8,2 millions d'€ et 48,4 millions d'€. Le rattrapage estimé de l'exercice s'élève à -6 millions d'€.



Suite à l'arrêté royal du 30 octobre 2020 fixant les modalités d'octroi d'une intervention financière fédérale exceptionnelle aux hôpitaux dans le cadre de l'épidémie de coronavirus COVID-19, l'hôpital a estimé, sur la base des informations reçues, une indemnisation de 25,4 millions d'€ pour l'exercice 2020, prise en résultat en 2020 et 2021. Durant l'exercice 2023, une indemnisation a été estimée et comptabilisée pour couvrir l'année 2021 et le 1^{er} trimestre 2022 à raison de 7,3 M€. L'indemnisation globale couvrant les années 2020, 2021 et 2022 fera l'objet d'une révision en principe en juillet 2024. Cette révision risque de diverger des estimations faites et de générer des impacts positifs ou négatifs sur les comptes de résultats futurs de l'hôpital. Nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer quant à l'impact de celle-ci sur les comptes annuels. Compte tenu des avances reçues en 2020 et 2021, le montant estimé à rétrocéder au SPF Santé Publique s'élève à 0,6 millions d'€ (0,3 million d'€ en code 403 de l'actif, 0,3 million d'€ en code 404 de l'actif et 1,2 million d'€ en code 443 du passif).

L'hôpital a constitué une provision pour risques et charges afin de couvrir une partie des cotisations de responsabilisation à payer suite à la réforme introduite par la loi du 24 octobre 2011. L'annexe C-app 6.20 des comptes annuels décrit l'évolution sur les derniers exercices comptables de la position de la Société quant à la méthode de comptabilisation de celle-ci.

À défaut de critères objectifs d'appréciation (absence de maîtrise des données et des évolutions du contexte réglementaire et financier externe et interne), l'estimation des risques prévisibles est devenue fortement aléatoire, nous sommes dès lors dans l'impossibilité de confirmer la provision constituée pour un montant global de 23,4 millions d'€.

Nous attirons également l'attention sur l'annexe C-app 6.20 des comptes annuels, qui fait état du régime de pension applicable aux agents statutaires, dont la cotisation de responsabilisation, de l'incertitude réglementaire liée, de la situation propre à la Société et de l'impact sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2023. L'annexe C-app 6.20 reprend également la dernière simulation reçue par la Société, dont les calculs sont susceptibles de fortement varier, de l'évolution des cotisations de responsabilisation pour les prochaines années. L'impact très significatif sur la trésorerie et les résultats futurs de la Société y est mentionné.

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserves.



Paragraphe d'observation – Corrections relatives aux exercices précédents

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur l'annexe C-app 6.20 des comptes annuels, qui fait état des corrections relatives aux exercices précédents et comptabilisées sur l'exercice 2023 pour un montant global de 51,5 millions d'€.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacités avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie



- significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société ;
 - nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
 - nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation ;
 - nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.



Aspects relatifs au rapport de gestion

À l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, et à l'exception de l'incidence éventuelle des points décrits dans la section « Fondement de l'opinion avec réserves », nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, et à l'exception de l'incidence éventuelle des points décrits dans la section « Fondement de l'opinion avec réserves », nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1^{er}, 8^o du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

Mention relative à l'indépendance

Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

Autres mentions

- Le Conseil d'administration applique comme référentiel comptable l'Arrêté royal du 19 juin 2007 relatif aux comptes annuels des hôpitaux, alors que celui-ci ne peut être considéré comme totalement équivalent à l'Arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations. Pour le reste, sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure et à l'exception de l'incidence éventuelle des éléments repris dans la section « Fondement de l'opinion avec réserves », la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique ;
- Notre section « Fondement de l'opinion avec réserves » décrit les circonstances qui constituent un cas éventuel de non-respect du référentiel comptable applicable en Belgique. Par ailleurs, notre nomination n'a pas été publiée aux annexes du moniteur belge conformément à l'article 2 :8 §1^{er} 5^o du Code des sociétés et associations. Nous n'avons pas à vous signaler d'autre opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations ;



- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Liège, le 22 mai 2024

SRL 3R, LEBOUTTE & CO
Commissaire
Représentée par

Hélène
Reuchamps
(Signature)

Signature numérique de
Hélène Reuchamps
(Signature)
Date : 2024.05.22
15:58:10 +02'00'

Stéphan Raty
(Signature)

Signature numérique de
Stéphan Raty (Signature)
Date : 2024.05.22
16:31:04 +02'00'

Hélène REUCHAMPS
Réviseur d'entreprises

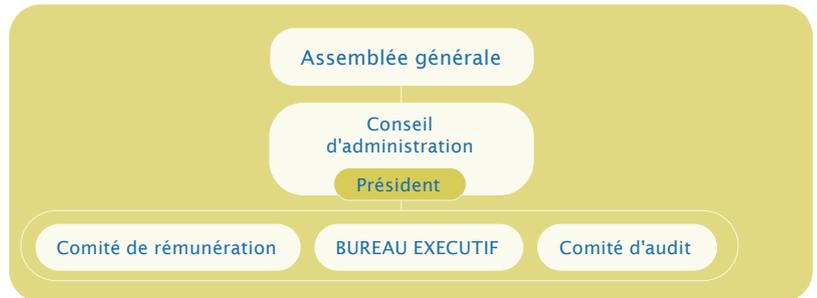
Stéphan RATY
Réviseur d'entreprises



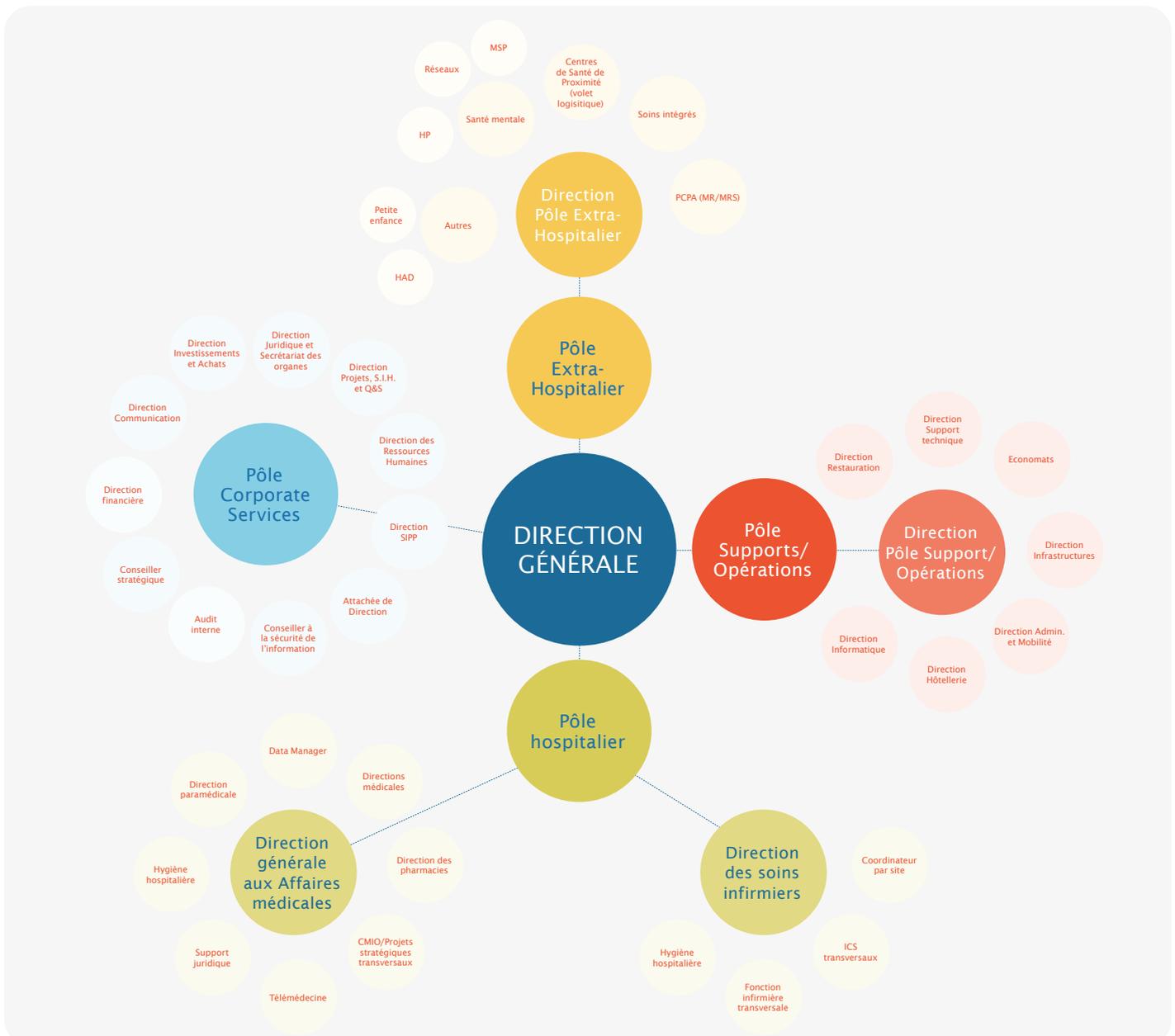
ORGANIGRAMME
FONCTIONNEL
COMPLET DE
L'ORGANISATION

ORGANIGRAMME FONCTIONNEL COMPLET DE L'ORGANISATION

10.1. Organigramme des organes décisionnels et Comités



10.2. Organigramme du management



A man with a beard and glasses, wearing a dark polo shirt, is standing in a pharmacy aisle. He is looking down at a yellow box of medicine he is holding in his hands. The shelves around him are filled with various boxes of medicine, including one labeled 'iso-Betadine'. The entire image has a warm, yellowish-orange tint. A semi-transparent white rectangle is overlaid on the lower half of the image, containing the text.

PLAN FINANCIER PLURIANNUEL

PLAN FINANCIER PLURIANNUEL

11.1. Projections financières mesures structurelles intégrées

	VIVALIA					
	B2024	B2025	B2026	B2027	B2028	B2029
Résultat d'exploitation	- 8.234.215,90	- 8.077.543,92	- 10.112.926,12	- 7.764.696,07	- 5.840.410,84	4.884.565,99
Résultat financier	-106.412,15	-433.252,23	-851.925,35	-1.025.682,81	-1.092.314,82	-1.155.917,08
Résultat courant	- 8.340.628,05	- 8.510.796,16	- 10.964.851,47	- 8.790.378,88	- 6.932.725,66	- 6.040.483,08
Résultat exceptionnel	22.870,99	-1.062,49	-1.062,49	-1.062,49	-1.062,49	-1.062,49
Résultat net	- 8.317.757,06	- 8.511.858,64	- 10.965.913,95	- 8.791.441,37	- 6.933.788,15	6.041.545,56

	VIVALIA					
	B2024	B2025	B2026	B2027	B2028	B2029
Résultat d'exploitation	- 8 234 215,90	- 8 077 543,92	- 10 112 926,12	- 7 764 696,07	- 5 840 410,84	- 4 884 565,99
Dont : Produits d'exploitation	491 574 982,91	505 986 533,99	519 715 233,00	534 107 133,92	546 940 155,06	559 569 162,65
Charges d'exploitation	499 809 198,81	514 064 077,91	529 828 159,12	541 871 829,99	552 780 565,90	564 453 728,64
Résultat financier	- 106 412,15	- 433 252,23	- 851 925,35	- 1 025 682,81	- 1 092 314,82	- 1 155 917,08
Dont : Produits financiers	3 204 559,86	3 129 897,68	3 129 897,68	3 241 137,48	3 212 656,27	3 036 900,67
Charges financières	3 310 972,02	3 563 149,92	3 981 823,03	4 266 820,28	4 304 971,09	4 192 817,75
Résultat exceptionnel	22 870,99	- 1 062,49	- 1 062,49	- 1 062,49	- 1 062,49	- 1 062,49
Dont : Produits exceptionnels	23 933,49	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01
Charges exceptionnelles	1 062,50	1 062,50	1 062,50	1 062,50	1 062,50	1 062,50
Résultat net	- 8 317 757,06	- 8 511 858,64	- 10 965 913,95	- 8 791 441,37	- 6 933 788,15	- 6 041 545,56

	Secteur Hospitalier AMU Externalisée					
	B2024	B2025	B2026	B2027	B2028	B2029
Résultat d'exploitation	- 4.735.736,72	- 5.042.422,97	- 7.316.894,65	- 5.685.168,68	- 3.932.211,72	- 2.780.868,53
Résultat financier	-141.765,72	-382.659,74	-831.258,56	-992.243,26	-1.067.128,99	-1.174.123,27
Résultat courant	- 4.877.502,45	- 5.425.082,72	8.148.153,21	- 6.677.411,94	4.999.340,71	- 3.954.991,80
Résultat exceptionnel	-1.062,49	-1.062,49	-1.062,49	-1.062,49	-1.062,49	-1.062,49
Résultat net	-4.878.564,93	- 5.426.145,20	- 8.149.215,70	- 6.678.474,42	- 5.000.403,20	- 3.956.054,28

	Secteur Hospitalier AMU Externalisée					
	B2024	B2025	B2026	B2027	B2028	B2029
Résultat d'exploitation	- 4 735 736,72	- 5 042 422,97	- 7 316 894,65	- 5 685 168,68	- 3 932 211,72	- 2 780 868,53
Dont : Produits d'exploitation	457 588 241,06	470 938 527,29	483 786 464,17	495 479 778,27	507 458 201,63	519 474 750,96
Charges d'exploitation	462 323 977,79	475 980 950,26	491 103 358,83	501 164 946,95	511 390 413,35	522 255 619,49
Résultat financier	- 141 765,72	- 382 659,74	- 831 258,56	- 992 243,26	- 1 067 128,99	- 1 174 123,27
Dont : Produits financiers	2 053 754,68	2 044 192,50	2 044 192,50	2 041 507,46	2 041 507,46	1 865 751,86
Charges financières	2 195 520,40	2 426 852,24	2 875 451,05	3 033 750,72	3 108 636,45	3 039 875,12
Résultat exceptionnel	- 1 062,49	- 1 062,49	- 1 062,49	- 1 062,49	- 1 062,49	- 1 062,49
Dont : Produits exceptionnels	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01
Charges exceptionnelles	1 062,50	1 062,50	1 062,50	1 062,50	1 062,50	1 062,50
Résultat net	- 4 878 564,93	- 5 426 145,20	- 8 149 215,70	- 6 678 474,42	- 5 000 403,20	- 3 956 054,28

	SECTEUR AMU					
	B2024	B2025	B2026	B2027	B2028	B2029
Résultat d'exploitation	- 1.200.161,21	- 1.268.114,46	- 1.338.401,38	-1.411.097,89	- 1.486.282,29	- 1.564.035,36
Résultat financier	-5.523,59	-5.459,01	-5.395,08	-5.331,79	-5.269,13	-5.207,10
Résultat courant	- 1.205.684,80	- 1.273.573,47	- 1.343.796,47	- 1.416.429,68	- 1.491.551,42	- 1.569.242,46
Résultat exceptionnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat net	- 1.205.684,80	- 1.273.573,47	- 1.343.796,47	- 1.416.429,68	- 1.491.551,42	- 1.569.242,46

	SECTEUR AMU					
	B2024	B2025	B2026	B2027	B2028	B2029
Résultat d'exploitation	- 1.200.161,21	- 1.268.114,46	- 1.338.401,38	- 1.411.097,89	- 1.486.282,29	- 1.564.035,36
Dont : Produits d'exploitation	8.000.006,87	8.149.843,65	8.302.734,80	8.458.743,13	8.617.932,78	8.780.369,19
Charges d'exploitation	9.200.168,08	9.417.958,11	9.641.136,18	9.869.841,02	10.104.215,07	10.344.404,55
Résultat financier	-5.523,59	- 5.459,01	- 5.395,08	- 5.331,79	- 5.269,13	- 5.207,10
Dont : Produits financiers	934,07	934,07	934,07	934,07	934,07	934,07
Charges financières	6.457,66	6.393,08	6.329,15	6.265,86	6.203,20	6.141,17
Résultat exceptionnel	-	-	-	-	-	-
Dont : Produits exceptionnels	-	-	-	-	-	-
Charges exceptionnelles	-	-	-	-	-	-
Résultat net	-1.205.684,80	- 1.273.573,47	- 1.343.796,47	- 1.416.429,68	- 1.491.551,42	- 1.569.242,46

SECTEUR PCPA

	B2024	B2025	B2026	B2027	B2028	B2029
Résultat d'exploitation	- 2.005.804,34	- 1.468.267,71	- 1.152.511,89	- 356.774,11	- 103.562,84	- 214.444,43
Résultat financier	10.583,76	-75.426,88	-45.565,11	-58.401,16	-50.210,10	-6.880,12
Résultat courant	- 1.995.220,58	- 1.543.694,58	- 1.198.077,00	- 415.175,26	- 153.772,93	- 221.324,54
Résultat exceptionnel	23.933,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat net	- 1.971.287,10	- 1.543.694,58	- 1.198.077,00	- 415.175,26	- 153.772,93	- 221.324,54

SECTEUR PCPA

	B2024	B2025	B2026	B2027	B2028	B2029
Résultat d'exploitation	- 2.005.804,34	- 1.468.267,71	- 1.152.511,89	- 356.774,11	- 103.562,84	- 214.444,43
Dont: Produits d'exploitation	24.457.049,78	25.340.704,32	26.040.288,59	28.554.057,58	29.220.123,61	29.640.260,73
Charges d'exploitation	26.462.854,12	26.808.972,03	27.192.800,48	28.910.831,69	29.323.686,45	29.854.705,16
Résultat financier	10.583,76	- 75.426,88	- 45.565,11	- 58.401,16	- 50.210,10	- 6.880,12
Dont: Produits financiers	1.119.577,71	1.054.477,71	1.054.477,71	1.168.402,55	1.139.921,34	1.139.921,34
Charges financières	1.108.993,95	1.129.904,59	1.100.042,82	1.226.803,71	1.190.131,44	1.146.801,46
Résultat exceptionnel	23.933,48	-	-	-	-	-
Dont: Produits exceptionnels	23.933,48	-	-	-	-	-
Charges exceptionnelles						
Résultat net	- 1.971.287,10	- 1.543.694,58	- 1.198.077,00	- 415.175,26	- 153.772,93	- 221.324,54

	SECTEUR Extra-HOSPITALIER					
	B2024	B2025	B2026	B2027	B2028	B2029
Résultat d'exploitation	-292.513,63	- 298.738,78	- 305.118,20	- 311.655,40	- 318.353,99	- 325.217,68
Résultat financier	30.293,40	30.293,40	30.293,40	30.293,40	30.293,40	30.293,40
Résultat courant	- 262.220,23	- 268.445,38	-274.824,80	- 281.362,00	- 288.060,59	-294.924,28
Résultat exceptionnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat net	- 262.220,23	- 268.445,38	- 274.824,80	- 281.362,00	-288.060,59	- 294.924,28

	SECTEUR Extra-HOSPITALIER					
	B2024	B2025	B2026	B2027	B2028	B2029
Résultat d'exploitation	- 292.513,63	- 298.738,78	- 305.118,20	- 311.655,40	- 318.353,99	- 325.217,68
Dont: Produits d'exploitation	1.529.685,20	1.557.458,73	1.585.745,44	1.614.554,94	1.643.897,05	1.673.781,77
Charges d'exploitation	1.822.198,82	1.856.197,51	1.890.863,63	1.926.210,33	1.962.251,04	1.998.999,44
Résultat financier	30.293,40	30.293,40	30.293,40	30.293,40	30.293,40	30.293,40
Dont: Produits financiers	30.293,40	30.293,40	30.293,40	30.293,40	30.293,40	30.293,40
Charges financières	-	-	-	-	-	-
Résultat exceptionnel	-	-	-	-	-	-
Dont: Produits exceptionnels	-	-	-	-	-	-
Charges exceptionnelles	-	-	-	-	-	-
Résultat net	- 262.220,23	- 268.445,38	- 274.824,80	- 281.362,00	-288.060,59	-294.924,28

Les hypothèses retenues par la Direction financière pour établir le plan de gestion pour la période 2024 à 2029 sont prudentes et intègrent au niveau du secteur hospitalier les travaux prévus pour la période intermédiaire, des projets Métiers et le recrutement d'ETP y relatif ainsi que, pour le secteur PCPA, le projet d'ouverture de 50 lits pour atteindre 129 lits dans la maison de repos de l'Ambra en 2027.

Le plan de gestion n'intègre pas l'impact de la cotisation de responsabilisation sur la période 2025-2029 (voir à ce sujet le Chapitre 3 relatif à l'évaluation des risques) et les plans directeurs rentrés dans le cadre du second plan à la construction 2024-2028.

Malgré les mesures mises en œuvre depuis plusieurs années visant à atteindre les objectifs d'équilibre budgétaire et atteignant plusieurs millions d'€ en base annuelle, il s'avère nécessaire de prendre en considération de nouvelles mesures structurelles afin d'impacter positivement le résultat de VIVALIA. Des mesures structurelles sont intégrées dans le plan de gestion sur la période 2024 - 2029 pour un total d'économies cumulées de 9.406.418€.

La cotisation de responsabilisation impacte le résultat de VIVALIA de manière significative et croissante. Sans neutralisation de cette charge de pension par un éventuel financement fédéral, régional ou des associés, VIVALIA sera dans l'impossibilité de maintenir un résultat à l'équilibre pour les années à venir.

